

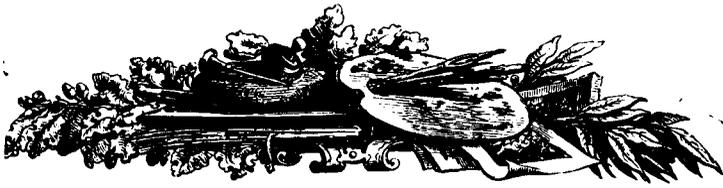
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |





LA VIERGE DE S. SIXTE DE DRESDE ⁽¹⁾



DEPUIS quelque temps, le monde des arts, en Allemagne, est tout sens dessus dessous, à la suite des étonnantes appréciations de M. Jellink sur le tableau de la Vierge de saint Sixte de Dresde, et qui ont eu un écho en Italie, en France et aux Etats-Unis. On sait de quoi il s'agit : le critique allemand prétend que le tableau de Dresde n'est qu'une copie ; selon lui l'original de Raphaël doit être caché quelque part, à Plaisance ou à Rome.

Laissons-le chercher.

Voyons cependant les griefs que M. Jellink accumule contre le tableau de Dresde.

L'authenticité. — La Vierge Sixtine, dit-il, n'est pas une œuvre directement achetée du peintre, comme la " Sainte Famille " et le " Saint Michel " du Louvre ; donc aucune garan-

(1) Pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas au courant des choses de l'art, nous dirons que la Vierge de saint Sixte est considérée comme la plus belle peinture qui existe. C'est une véritable apparition, enveloppée dans les formes de la nature réelle mais animée, et, en quelque sorte, divinisée par le génie de l'artiste le plus idéal que Dieu ait créé. C'est cette Madone qui certainement a le plus contribué à faire qualifier de *divin* son sublime auteur. Quoique son exécution soit d'une simplicité qui étonne, elle n'a rien de ce matériel plastique qui n'est fait que pour charmer les yeux. Tout y est vu à travers le prisme de l'enthousiasme ; et, n'étaient les peintures du bas, peints après coup sur les nuages, on n'y soupçonnerait pas trace des mains de l'homme.

La photo gravure que nous donnons ici, est prise sur l'original de Dresde même ; elle est peut-être un peu moins distincte que si elle était reproduite d'après une gravure, mais elle a le mérite de donner une meilleure idée de l'œuvre de l'artiste. (N. D. L. D.)

tie. A ce compte-là, il y aurait peu d'originaux authentiques si, seul, le fait de l'acquisition directe au peintre, constituait un brevet d'authenticité.

Les fameux Rubens du prince Liechtenstein furent commandés directement à l'artiste; ils ne sont pourtant point de la main du maître. En revanche, le prince possède un Michel-Ange authentique, que M. Jellink trouverait certainement fort laid.

Pour le connaisseur ayant en plus une grande pratique de la photographie d'après les œuvres des maîtres, il lui est possible, sans même voir le tableau et au simple examen de la photographie, de dire si le tableau est original ou non. Le vrai original donne à la reproduction un "grain" particulier qu'une copie ne donne pas. Malgré les retouches que le chef-d'œuvre de Dresde a subies, certaines parties non déflorées donnent ce grain.

La photographie trahit également les retouches et elle révèle par exemple, que le "Saint Michel" du Louvre, au cours de l'exécution du tableau, fut modifié par Raphaël même; il changea la position donnée primitivement à Satan.

Non seulement j'ai eu la fortune d'admirer à Dresde le chef-d'œuvre incomparable de Sanzio, mais j'ai vu aussi le tableau de Rouen, qui est une fort belle copie déjà ancienne. Que l'on compare la photographie du tableau de Rouen avec celle du tableau des bénédictins de Plaisance, dont Auguste III de Saxe se rendit acquéreur, et l'on verra de quelle somme de beauté l'un dépasse l'autre.

La couleur. — La couleur a une personnalité propre; son sentiment, sa vie à elle. Les tons sont gais ou sévères, profanes ou religieux; si les tons de sa palette sont dans le sentiment natif du sujet qu'il traite, l'artiste obtiendra toute la somme d'intensité expressive à laquelle il peut atteindre; le contraire se produit s'il y a irrédation entre la tonalité et le sentiment du sujet. Pour un tableau sacré, par conséquent, les tons à employer ne doivent pas être les mêmes que pour un tableau profane. Le Titien, ce coloriste par excellence, le savait fort bien, aussi sa palette pour l' "Assomption" de Venise

est-elle tout autre que dans l' " Amour sacré et profane " de la galerie Borghese. Dans le premier tableau, les teintes ont le sentiment du solennel et ce sont celles employées par Raphaël pour la draperie de la Vierge Sixtine et le rideau du fond. Les tons sont gais et vifs pour la Madeleine et de nouveau graves pour le pape à genoux.

Le dessin. — D'après M. Jellink, le tableau de Dresde est mal dessiné, la Vierge louche d'un œil et de même un des anges. Je ne sais si les peintres qui ont copié cette toile seront de son avis ; il est permis d'en douter. Est-ce que les mains du pontife, surtout celle qui vient en avant, ne sont pas d'un dessin parfait ? Pour juger de l'exécution d'une figure, ce sont les extrémités qu'il faut d'abord regarder ; elles sont toutes irréprochables et d'un dessin supérieur. Et cette ravissante tête de la Madeleine, d'un ovale si pur ; cette coiffure, ce cou, ces épaules qui chantent triomphalement Raphaël et avec un tel éclat que " ça perce le plafond ", ainsi que disait Ingres à propos de l' " Apollon et Marsyas " du Louvre !

Je ne me rends pas compte si la Vierge louche, à voir ses regards candidement étonnés et pleins d'un ravissement ineffable, en se sentant s'élever, avec son divin Fils dans les bras, vers les cieux dont elle sent déjà les délices dans son âme. Ce que ces regards renferment est tellement surhumain ; il y a en eux une telle émanation du divin, qu'aucun copiste ne peut en rendre l'expression.

Lorsque je me trouvai sous l'effluve de ses doux regards, à cette Vierge immaculée qui va s'asseoir au plus haut des cieux, je me sentis aussi l'âme ravie, transportée, et je ne vis pas si elle louchait. Probablement Raphaël, en brossant sa toile, ne s'en rendit pas compte non plus, satisfait qu'il était d'avoir trouvé l'expression cherchée, et il eut le bon esprit de s'en contenter.

Quant aux deux anges qui sont au bas du tableau, admettons encore avec M. Jellink qu'ils sont, l'un et l'autre, atteints de strabisme. Toutefois, ils sont si beaux, si ingénus ; leurs

regards sont empreints d'un si doux amour pour leur Reine qui va trôner aux cieux, que je ne puis faire à moins d'admirer le génie qui les a conçus. Je connais, par exemple, certaine figure des cintres de la Chapelle Sixtine qui bigle réellement celle-là. Est-ce à dire que cette incorrection ait échappé à Michel-Ange ou que le maître ne savait pas dessiner? Non ; ayant trouvé l'effet cherché, il ne s'en préoccupa pas autrement. Le génie a parfois de ces petits écarts et reste quand même le génie. Il ne faut pas regarder à l'orteil d'une Vénus pour juger de sa perfection.

L'Enfant que porte dans ses bras la Divine-Mère, est le frère de celui qui est à la galerie de Saint-Luc, attribué à Raphaël et communément désigné sous l'appellation de " Putto ". Cette même figure d'enfant se retrouve dans la fresque de Raphaël à Saint-Augustin et représentant le prophète " Isaïe ". Il est de toute évidence que l' " Enfant " du tableau de Dresde, le " Putto " de Saint-Luc et le " Génie " qui accompagne l'Isaïe de l'église de Saint-Augustin sont du même maître. Mais l'Enfant de la Madone Saint-Sixte est autrement puissant que les deux autres, et, pour cette sublime création le Sanzio s'est encore surpassé.

Aucun pinceau — faisant exception pour Michel-Ange dont Raphaël s'est certainement inspiré — n'a introduit dans une figure d'enfant la force et la majesté souveraines avec une violence aussi débordante. Ce n'est plus seulement l'enfant gracieux et souriant des autres Madones de Raphaël, c'est le Fils de Dieu, c'est le Sauveur du monde, et au dernier jour, ce sera le souverain juge. Sublime puissance de l'art ! dans cette petite tête, si calme, si douce et si sévère à la fois, réside avec la flamme de la plus pure poésie toute la profondeur de la foi chrétienne.

Oui, il est sévère cet Enfant, et si l'on me demande : Pourquoi? Je répondrai, paraphrasant une épigramme célèbre, c'est qu'étant Dieu il prévoyait qu'un jour M. Jellink calomnierait sa Mère.

Sug Aubert.

LE PRESIDENT KRÜGER

I

SI la race :nglo-saxonne a trouvé en M. Cecil Rhodes le champion qui incarne sa cause, ses qualités et ses défauts les plus caractéristiques, les Hollandais d'Afrique ont été mieux partagés encore, grâce au choix que la nature et les circonstances ont fait de Paul Krüger pour les représenter et les défendre.

La nation et l'homme sont également intéressants et curieux. Rencontrer au seuil du vingtième siècle un peuple pasteur et volontiers nomade, civilisé à sa manière et fuyant la civilisation des autres, préférant les plus dures épreuves à la perte de son indépendance et ses idées à la richesse, c'est un fait vraiment inattendu et original.

Il est très difficile, dit un écrivain de la " Quarterly Review ", à ceux qui n'ont pas visité le Transvaal, de comprendre le sentiment des Boërs envers les étrangers. C'est, dans toute l'étendue du terme, un peuple singulier, à la fois trop fier et trop indolent pour travailler. Aucun Boër du Transvaal ou de l'Etat d'Orange ne consentirait à travailler pour de l'argent, si élevés que fussent les gages. Il voudra bien conduire un attelage de bœufs, de mules ou de chevaux, parce que, selon lui, conduire est une occupation digne d'un blanc, mais il faut que le travail d'atteler et de tenir les rênes au repos soit fait par le Zoulou méprisé. Le Boër ne laboure pas même son propre champ : toute culture est faite par les noirs. Le Boër ne tient jamais une boutique, n'entreprend jamais d'autres affaires que celles de l'éleveur et du négociant en laines.

Il n'aime l'argent que parce qu'il lui fournit le moyen d'acheter de la terre, des moutons et des bœufs.

En même temps, ceux qui l'ont étudié de près affirment qu'il pousse souvent l'économie jusqu'à la parcimonie, à moins qu'il ne s'agisse d'exercer l'hospitalité, la sienne étant toujours large et généreuse.

En affaire, il est, paraît-il, disposé à se montrer assez âpre au gain et à tirer vers lui le plus possible de la couverture.

Toutefois, la dernière chose à laquelle il penserait serait de placer ses fonds en valeurs représentées par du papier : actions ou obligations de n'importe quelle entreprise. Naturellement, ces idées ont été quelque peu modifiées chez les Hollandais du Cap et du Natal, mais le nombre des Boërs pur sang, comme ceux du Transvaal, qui sont actionnaires des mines d'or du Randt, est tout à fait insignifiant. En conséquence, le "burgher" n'attache que peu d'importance à l'industrie étrangère à laquelle son pays doit son développement. Il aime l'argent tout comme un autre, mais il lui préfère de beaucoup la chasse et sacrifierait toujours l'espoir de trouver de l'or sur sa terre à la certitude, si l'or n'est pas trouvé, de pouvoir chasser le gros gibier sur ses fermes, d'être seigneur et maître de ses serviteurs cafres et d'échapper à l'intervention des mineurs et capitalistes "uitlanders". Il les méprise parce qu'il voit en eux autant de vaches laitières que l'on peut traire à sa guise, car l'amour de l'or leur fera tout supporter. Quant à lui, ce qu'il met au-dessus de tout, c'est son indépendance ; il l'aime d'un amour farouche et lui sacrifie tout. Ce fut pour sauvegarder cette indépendance que, en 1837, les Boërs s'éloignèrent au nombre de 6,000 de la colonie du Cap avec femmes, enfants, serviteurs et troupeaux, abandonnant leurs foyers et leurs fermes, fuyant une civilisation opposée à leurs principes sociaux et religieux. Leur exode eut lieu parce qu'ils détestaient l'autorité britannique qui, non seulement les ruinait par l'émancipation hâtive de leurs esclaves, mais encore prétendait leur imposer une manière de vivre en désaccord avec leurs goûts et leurs traditions.

Les Boërs ont plutôt les instincts et les qualités du pionnier que ceux du colon civilisateur. Pendant quarante années de possession absolue du Transvaal, ils ne créèrent ni industrie, ni voies de communication, ne développèrent pour ainsi dire pas les ressources du pays, ne le cultivèrent que fort peu, ne fondèrent pas de villes et ne cherchèrent pas à civiliser les Cafres qu'ils avaient réduits en servitude. Si les circonstances s'y fussent prêtées, ils ne seraient jamais sortis de leur cher isolement.

Persévérants et obstinés, forts, robustes, indomptablement courageux, presque insensibles à la douleur physique, ils se sont un jour lancés dans le désert, vers une terre promise où le Cafre sauvage et le lion abondaient plus que les fruits merveilleux; ils ont souffert, ils ont guerroyé, ils se sont fait tuer en grand nombre et ils ont tué beaucoup pour conquérir un refuge éloigné de la domination britannique, et aujourd'hui ils trouvent intolérable de ne pouvoir y vivre selon leurs goûts et leurs idées. La domination détestée les a poursuivis à mesure qu'ils s'enfonçaient davantage vers le nord; maintenant ils ne peuvent aller plus loin; on a fermé toutes les issues. Alors, comme le sanglier aux abois, ils font tête à l'ennemi, soutenus par leur patriotisme passionné et par leur foi religieuse, foi étroite et dure, mais profonde et sincère comme celle des Puritains de Cromwell. Grâce à elle, ils considèrent comme l'abomination de la désolation les mœurs et coutumes de ces étrangers, de ces "Uitlanders" qui les envahissent pour prendre leurs richesses et leur apporter toutes les corruptions. Mille fois ce qu'on appelle leur ignorance, plutôt que les soi-disant lumières des gentils!

Les Boërs en sont fiers, de cette ignorance qui est pour eux synonyme d'innocence et qui fait d'eux le peuple aimé de Dieu. Depuis les Hébreux, le nombre des favoris du Seigneur s'est singulièrement étendu. Deux sont en lutte aujourd'hui: celui que soutient Cecil Rhodes et celui que représente le président Krüger. Un troisième aurait bien voulu se jeter entre les belligérants, mais il n'est pas prêt et ronge son frein.

En 1890, les Boërs donnèrent une preuve de leur fidélité à leur sainte ignorance. Un Mémorial énergique, signé par un grand nombre de ruraux, fut présenté au Volksraad (Parlement), le suppliant "d'écarter du service gouvernemental les "Hollandais" nés en Europe, tous incrédules, blasphémateurs et gens de mauvaise vie, "aussi corrompus que les Anglais"; car si de pareils hommes étaient admis à prendre part à l'administration du Transvaal, le Tout-Puissant retirerait la faveur spéciale qu'il a jusqu'ici accordée aux Boërs comme aux "seuls" vrais disciples de la parole de Dieu". La pétition fut très bien accueillie par le Volksraad, et si la prière des pétitionnaires ne fut pas exaucée, ce fut par déférence pour le président Krüger. Il fit observer qu'on ne pourrait trouver parmi les Boërs indigènes, des fonctionnaires capables de remplir les devoirs administratifs les plus élémentaires, de sorte que l'administration s'effondrerait complètement si l'on n'employait pas les Hollandais d'Europe qui savent lire, écrire et calculer en anglais aussi bien qu'en leur langue maternelle.

Tel est ce peuple de héros paysans qui fait penser tour à tour à Israël dans le désert, aux Têtes-Rondes de Cromwell chantant leurs hymnes le mousquet au poing, aux Puritains allant par delà l'Océan braver, eux aussi, l'inconnu, les peuplades sauvages et les bêtes féroces; aux Suisses de Granson et Moret, en un mot, à tous les faibles qui ont lutté pour leur conscience ou leur patrie. Peuple singulier, en effet, qui hait le joug étranger et se soumet de son plein gré à une oligarchie territoriale, despotique et toute-puissante; peuple réactionnaire et même rétrograde au nom de la liberté; peuple dont les principes, les aspirations et l'état social sont en complet désaccord avec les ambitions ultra-démocratiques et libérales d'une si grande partie de l'humanité contemporaine et qui pourtant recueille les sympathies universelles, en dehors du monde anglo-saxon, parce qu'il est la victime de ce qui soulèvera toujours la conscience humaine: l'injustice et le triomphe de la force sur le droit.

Et toutes les singularités, toutes les forces et les faiblesses, toutes les idiosyncrasies de cette petite nation unique aujourd'hui en son espèce, sont résumées en un homme dont le seul aspect physique suffit à révéler une race trop différente de celle dont elle a subi la juxtaposition, pour qu'une collision entre les deux n'ait pas été inévitable.

On dit souvent que les hommes ne manquent jamais aux occasions. C'est discutable, ou du moins les hommes font parfois attendre l'occasion, mais il est vraiment remarquable que sur cette terre d'Afrique australe, si peu connue il y a vingt ans, aient surgi deux individualités aussi puissantes et aussi caractérisées que celles de Cecil Rhodes et de Paul Krüger. Deux grandes causes hostiles étaient en présence; chacune a trouvé dans un homme son expression et son chef.

II

Paul Krüger, né dans la colonie du Cap, près de Colesberg, le 25 octobre 1825, est donc plus âgé que sa bien-aimée république sud-africaine. Il n'avait que dix ans lorsque eut lieu le grand exode vers le nord, " le grand Trek "; sa famille y prit part, renonçant, dans son ressentiment contre la tyrannie anglaise, au foyer patriarcal et prospère fondé en 1713. Alors commença cette vie guerrière qui a été, avec des intermittences, celle de Paul Krüger, et qui répond à l'un des instincts naturels du Boër. L'un des généraux anglais vaincus pendant la guerre désastreuse de 1881, a rendu hommage à la valeur individuelle de ces soldats dont l'initiative intelligente seconde admirablement le courage. Tombés au milieu d'une très nombreuse population cafre, les immigrants boërs formèrent un immense camp fortifié au moyen de leurs grands chars à bœufs liés les uns aux autres. Ils se placèrent au centre avec leurs familles et tout ce qu'ils possédaient. Le flot noir menaçait de les submerger; ils furent sauvés par leur courage héroïque et leurs armes à feu que les sauvages d'Afrique ne connaissaient pas encore. Leur tir était incessant et sûr; les femmes et les

jeunes garçons rechargeaient les fusils à mesure qu'on les déchargeait. Paul Krüger, alors âgé de douze ans, était déjà remarqué pour sa force, son endurance et son suprême dédain de la souffrance physique. Un jour, dans sa prime jeunesse, presque enfant encore, il eut un doigt affreusement blessé pendant qu'il chassait. Sans hésiter, il tira son couteau de sa poche et amputa sans aide le doigt mutilé.

C'est une rude nature que celle du Boër, et Paul Krüger en est la quintessence. A force de se battre et de tuer des Zoulous, on avait conquis tous les hauts plateaux du Vaal au Limpopo; mais on n'avait pas de porte ouverte sur la mer, et non seulement en qualité de Hollandais, les Boërs avaient dans le sang l'amour de l'eau salée, mais, en outre, ils comprenaient la nécessité vitale de se réserver une porte de sortie sur l'Océan. Pénétré fort jeune de cette idée, Paul Krüger en a poursuivi la réalisation avec la ténacité de sa race et de son individualité. Toujours il s'est heurté à l'Angleterre; la seule victoire qu'il ait pu remporter est récente et assez importante. Malgré les efforts de son avide adversaire et de ses financiers, il a réussi à faire concéder le chemin de fer de Delagoa-Bay à une compagnie hollandaise. C'est une victoire relative, mais incontestable et due cette fois, non à la force, mais à la finesse habile que le président boër possède autant que l'énergie. Sa première jeunesse eut autant d'occasion de développer l'une que l'autre. La chasse à l'homme et au fauve, la lutte continuelle pour la vie, dans son sens le plus absolu, doivent développer chez l'homme plus de dureté et d'astuce que de franchise et de tendresse. Quant à l'éducation telle qu'elle fut donnée aux jeunes Boërs après que leurs parents eurent réussi à établir un genre d'existence à peu près normal, le président Krüger et le général Joubert en ont fait une description amusante pendant un de leurs séjours en Europe: " Les familles tenaient essentiellement à ce que leurs enfants apprissent à lire, car c'était indispensable pour l'instruction religieuse. Les fermes étaient très éloignées des écoles et des églises; les bêtes fauves et les

Cafres hostiles infestaient le pays. Néanmoins, il fallait aller à l'école. Heureusement les Boërs sont, de père en fils, d'admirables tireurs. Chaque garçon recevait un fusil et un petit sac bien garni de munitions de guerre. Il lui était enjoint d'exercer au retour son œil et sa main et de rapporter sa gibecière bien remplie de gibier. Les Cafres avaient peur de ces enfants blancs à qui, du reste, on recommandait de ne pas être agresseurs et de ne pas provoquer l'attaque. " N'est-ce pas vrai, président ? demandait le général, à la fin de son petit récit. — Oui, répondait Krüger entre deux bouffées de son inséparable pipe (il était interviewé par Mme Crawford !); nous voulions faire comprendre à nos enfants " que les doux posséderont la terre ".

Le jeune Paul profita de cette façon originale d'enseigner la douceur; fort comme un bœuf, et, à cette époque, lesté comme un cerf, il se fit une belle réputation parmi ses contemporains. En 1839, il perfectionna son éducation dans une campagne sanglante contre les Matabélés. Il en tua le plus qu'il put et fut classé parmi " les vrais guerriers devant le Seigneur ". Il avait quatorze ans!

La phraséologie biblique est aussi familière aux Boërs et, par conséquent, à leur président, qu'aux " covenanters " de Cromwell. La Bible est à peu près toute leur littérature et, naturellement, a exercé une influence dominante sur la formation et les tendances de leur organisation morale. On assure que le président Krüger ajoute à la lecture de la Bible celle du " Voyage du pèlerin ", de Bunyan, et d'une " Histoire de la rébellion des Pays-Bas ". S'il a d'autres livres, il ne les lit pas, et l'on affirme qu'il n'ouvre pas un journal. Son puritanisme est aussi étroit, aussi intransigeant, mais non pas aussi cruel que celui des sectaires qui changèrent " la joyeuse vieille Angleterre " (merry old England) en une terre d'ennui morose et d'intolérance farouche. Pour lui, le roman est une abomination et le théâtre un lieu de perdition où une honnête femme ne devrait jamais pénétrer. On lui fit voir un ballet à l'Opéra de

Londres : il en sortit ne sachant pas ce qui l'avait le plus scandalisé des jupes courtes des ballerines ou des corsages généreusement décolletés des belles dames. Aussi, lorsqu'on l'invita au bal de la cour donné pour l'anniversaire de la naissance de la reine, refusa-t-il positivement de s'y rendre, disant qu'un bal faisait en quelque sorte partie du culte de Baal et ressemblait à ces agissements contre lesquels le Seigneur ordonna la peine de mort par la bouche de son serviteur Moïse.

Paul Krüger est un homme pieux à sa manière, dont la foi est profonde, sincère et agissante, car le dimanche il monte dans la chaire de son temple, celui des "Doppers", la secte la plus sévère et la plus exclusive du calvinisme boër, et il adresse des homéliees à ses concitoyens. Son exégèse est primitive : c'est celle des enfants d'Israël au temps de Josué, dit M. Stead, à qui nous empruntons ce détail. Il croit implicitement à la malédiction qui frappa Chanaan et traite les noirs en conséquence.

Comment s'étonner qu'avec de tels sentiments, qui sont ceux de tout vrai Boër, les Uitlanders, venus de tous les coins du globe pour se jeter sur l'or du Randt, soient aux yeux de cette population patriarcale des envoyés du prince des ténèbres, et leur ville de Johannesburg l'héritière directe de Sodome et de Gomorrhe ? On sait ce que peut être une agglomération de mineurs d'or : ils avaient fait leurs preuves en Californie, et le gouvernement boër, à son point de vue, remplissait strictement son devoir en accumulant les obstacles contre la contamination de la nouvelle terre de Chanaan. On acceptait l'or des mécréants : c'était bien le moins que, faisant tant de mal, il servit à quelques œuvres utiles. Et à mesure que le flot d'invasion montait, on lui opposait comme barrage la difficulté toujours croissante d'obtenir la naturalisation et le droit de cité. On se défend comme on peut contre l'inondation, et les Boërs, menacés dans tout ce qui leur était cher et sacré, ne pouvant exterminer les Uitlanders comme les Cafres, les tenaient à distance en leur refusant le bulletin de vote.

Il faut leur rendre cette justice, que s'ils pouvaient se délivrer des étrangers impies, à la condition de retomber dans leur pauvreté sans vices, ils n'hésiteraient pas.

Paul Krüger l'a bien fait entendre dans une de ces harangues familières dont il a le secret, car sans être ce que le monde appelle un orateur, il parle d'abondance avec une force et souvent une finesse qui impressionnent, usant avec adresse des proverbes connus et de métaphores originales, adressant à ses concitoyens des appels qui vont droit à leur cœur. " Burghers et amis, s'écriait-il à la fin d'un de ses discours, aimez-vous votre terre? Aimez-vous votre gouvernement? M'aimez-vous? Eh bien! dites-nous ce que signifient ces demandes déraisonnables des étrangers. Leur grand argument, c'est qu'ils apportent des quantités d'argent. Dans quel but? Est-ce par charité? Est-ce un cadeau? Non, ils en apportent beaucoup pour en emporter bien davantage ".

C'est dans ce discours qu'il comparait l'indépendance et la stabilité de l'Etat à une digue entourée d'eaux furieuses et d'une propreté problématique. A l'intérieur du barrage, il y avait de l'eau fraîche et pure; au dehors une étrange mixture aqueuse, contenant pourtant plus d'une goutte d'eau potable. Afin d'empêcher ladite mixture qui s'efforçait de pénétrer à l'intérieur de la digue par les moindres fissures de contaminer l'eau pure, on la soumettait à de longs procédés de purification et de distillation. L'auditoire n'était composé ce jour-là que de burghers bien pensants, mais dans les occasions où l'ivraie uitlander se mêle au bon grain boër, la terrible franchise du paysan du Danube se manifeste sans épargner personne, comme il arriva pendant certain meeting à Krügersdorp, où les étrangers étaient venus en grand nombre. " Amis, dit Oom Paul (oncle Paul) ¹, vous n'êtes pas tous des amis ici; il y a des meurtriers et des voleurs parmi vous; je m'adresserai donc à vous ainsi: Amis, meurtriers et voleurs ". Et il pour-

(1) Petit surnom de vénération familière et affectueuse dont se servent les Hollandais et les Américains.

suivit tranquillement son discours. Une autre fois, contraint, en sa qualité de Président de la République, d'inaugurer une synagogue à Johannesburg, il commença par ces mots prononcés de sa voix la plus sonore: " Au nom du Seigneur Jésus-Christ, je déclare ce monument ouvert! "

Un homme de cette trempe ne peut que désirer mettre le plus de barrières possibles entre lui et le monde moderne, dont les idées, les tendances, les mœurs et les coutumes le blessent dans tout ce qu'il aime, croit et respecte.

III

Mais si Paul Krüger est, sous certains rapports, l'homme d'un autre âge; si son état d'âme, ainsi qu'on dit aujourd'hui, est celui du temps de Guillaume le Taciturne, de l'époque où les Hollandais préféraient l'échafaud à la tyrannie du duc d'Albe, il est aussi doué d'une finesse et d'une pénétration qui lui donnent le sens très net de la situation de son pays, des périls qui le menacent, des forces qui l'enserrent, des avidités qui le convoitent et de l'inégalité de la lutte qu'il soutient. Néanmoins il ne s'arrête ni ne se décourage, fortifié par la conscience de son bon droit, sa foi profonde en la justice divine et la confiance du pays où il règne et gouverne plus complètement que bien des souverains dans leur royaume.

Sa vie entière a été consacrée au service de sa patrie et de sa race. A seize ans, il était " Veldt-Cornet ", c'est-à-dire chargé de la défense d'un district. A dix-sept, préoccupé déjà de la nécessité vitale pour le Transvaal de s'assurer une sortie sur la mer, il assiégeait Durban avec 600 hommes et ne se retirait qu'au bout de vingt-six jours, devant les forces anglaises. L'Angleterre avait bien laissé croire aux Boërs, en ne s'opposant pas à leur exode, qu'ils seraient désormais libres d'agir à leur gré, mais elle ne les perdait pas de vue, et le lion britannique qui, au besoin, a des allures de chat, comptait bien allonger sa patte puissante sur cette souris émancipée, si elle se permettait d'aller plus loin qu'il ne lui convenait. On le lui fit

voir, plus tard, lorsqu'elle s'aventura dans le Béchuanaland, cette clef du Nord. " Vous nous avez enfermés dans un kraal ", disait avec amertume Paul Krüger, devenu président. Combien elle doit être intolérable aujourd'hui, cette amertume, chez l'homme de guerre et de gouvernement qui a voué toute sa vie la force de son bras et les ressources de son intelligence supérieure à la consolidation de l'œuvre fondée en partie par lui et qu'il voit menacée de la confiscation et de la ruine!

Une fois, déjà, il l'a arrachée aux griffes de l'Angleterre, qui l'avait annexée, en 1877, sous prétexte de la protéger contre les invasions indigènes. Les Boërs essayant de tenir une porte ouverte pour ne pas étouffer sont des filibustiers, mais l'Angleterre s'appropriant purement et simplement un État ami ou du moins protégé se considère comme dans son droit.

A partir de cette délivrance, l'influence et l'ascendant de Paul Krüger sur ses concitoyens alla sans cesse en augmentant. La sincérité de son patriotisme et de son sentiment religieux, son profond dévouement à l'indépendance de son pays, son intelligence subtile, sous un aspect simple et même fruste ; sa vive compréhension des situations, sa fine appréciation des caractères, tout, jusqu'à son humour primesautier, concourait à lui gagner la confiance et l'attachement des Boërs. Il est des qualités d'esprit et de jugement que les livres ne donnent pas, et beaucoup de ceux qui plaisantent, avec plus ou moins de bon goût, le manque d'acquis littéraire du président Krüger auraient été fort embarrassés de sortir comme lui, à leur honneur, de difficultés et de complications menaçant l'existence et le bon renom d'un État faible, harcelé par de puissants adversaires.

On a souvent accusé Paul Krüger d'étroitesse dans ses idées religieuses et politiques ; cependant il a plus l'une fois prouvé qu'il ne manquait pas de tolérance. Lorsqu'on offrit au Dr Leyds, dont les services sont devenus si précieux au Transvaal, d'accepter une situation dans le gouvernement, il objecta que sa foi religieuse n'était pas celle du Président. Celui-ci

répondit : " Que m'importe votre religion, si vous pouvez être utile à la République ! " Et quand ce même Dr Leyds, devenu secrétaire d'État, engagea en certaine circonstance une discussion assez vive avec le Président, sur une question d'administration, M. Krüger, ayant un peu trop perdu son sang-froid, n'alla-t-il pas, au milieu de la nuit, frapper à la porte de son subordonné pour lui présenter ses excuses ? Il ne pouvait pas " dormir sur sa colère ".

Aux reproches qu'on lui adressait au sujet des Uitlanders, le Président ne répondit-il pas : " Il m'est indifférent qu'un homme soit ou ne soit pas un Afrikander. Qu'il soit Anglais, Allemand ou Hollandais, peu m'importe ; s'il est digne de confiance, il obtiendra tous ses droits politiques ; sinon je me chargerais volontiers de le chasser moi-même à coups de pied. " Si la franchise est rude, elle n'est pas, en tout cas, celle d'un esprit étroit et sans générosité.

On conçoit sans peine la douleur qu'avait dû causer à Paul Krüger l'annexion de son pays à l'empire britannique ; deux fois il fut chargé d'aller en Angleterre avec le général Joubert, exprimer les doléances de ses concitoyens et proposer d'avoir recours à un plébiscite ; deux fois il échoua. Considéré désormais comme l'avocat de son peuple, il fut ensuite envoyé au Cap pour renouveler ses plaintes devant le Parlement colonial et tenter d'obtenir son intervention bienveillante auprès du gouvernement anglais. Les sympathies des Afrikanders l'encouragèrent, mais sir Garnet Wolseley, haut commissaire de la métropole à Prétoria, déclara avec emphase : " Aussi longtemps que le soleil brillera, le Transvaal restera annexé à l'empire. " De nombreux fonctionnaires anglais envahirent le pays ; le paiement des impôts que les Boërs ont toujours détestés fut exigé avec rigueur, le mécontentement augmenta rapidement, et tous les yeux se tournèrent vers Paul Krüger pour organiser la résistance. Le premier, il comprit que l'heure de l'action approchait ; celle des paroles était passée. " Nous ne pouvons plus parler à l'Angleterre, car personne ne nous répond ".

déclarèrent les Burghers dans un grand meeting. Un gouvernement national fut nommé en dépit de l'annexion. Prétorius fils, Krüger et Joubert formèrent le triumvirat. Dans une proclamation au peuple, ils rappelèrent cette parole de Guillaume d'Orange en 1672: " Plutôt une patrie en ruines que pas de patrie." Et ils ajoutèrent: " Nous disons aux Anglais: Vous voulez notre pays; venez le prendre, mais vous passerez sur nos corps et sur les cendres amoncelées de nos foyers et de nos biens." Les Boërs n'ont pas changé!

On sait le reste. La guerre commencée par les troupes anglaises se termina à Majuba Hill. Le paysan dédaigné du " Veldt " avait vaincu la grande Angleterre!

Krüger fut l'âme des négociations pour la paix et montra autant d'adresse que de fermeté. Quand il vit le général anglais, sir Evelyn Wood, disposé à tergiverser, il lui exposa la situation dans des termes un peu brusques, peut-être, mais dont la franchise et la clarté étaient incontestables. Ils furent compris! M. Gladstone ne voulait pas anéantir le Transvaal et M. Chamberlain " prêchait la conciliation! "

Une première " convention ", signée en 1881, fut remplacée par une seconde, en 1884; le Transvaal reprenait son titre de République Sud-Africaine; la suzeraineté de l'Angleterre, spécifiée dans le premier traité, disparaissait dans le second, et la seule prérogative que conservât la métropole était le droit de veto sur les traités conclus avec les puissances étrangères, l'Etat libre d'Orange excepté; encore ce droit devait-il être exercé dans les six mois.

Tout cela fut l'œuvre de Paul Krüger. A la tête d'une députation de trois membres, il vint en Angleterre négocier avec lord Derby. La convention de Londres une fois signée, la députation alla en Hollande s'occuper du chemin de fer de Delagoa, car il faut rendre au Président Krüger cette justice que, si autrefois ses sentiments d'indépendance farouche et de mépris pour une civilisation dépravée tendaient à lui faire rechercher l'isolement et un état de choses rétrograde, son dévoue-

ment au Transvaal lui a singulièrement élargi les idées, éclairé l'esprit et révélé les nécessités de l'avenir. Pendant ce voyage en Hollande qui, par parenthèse, lui valut une chaude réception, il donna une nouvelle preuve de la sagacité avec laquelle il apprécie les hommes; en attachant au service de la République Sud-Africaine le Dr Leyds, qui venait seulement d'être admis au doctorat et qui, depuis, a si bien mérité la confiance du Transvaal et l'animosité de l'Angleterre.

Après la Hollande, Krüger visita Berlin et la cour impériale, préméditant l'un des deux grands crimes que l'Angleterre ne lui pardonnera jamais: une entente avec la puissance redoutable devenue sa voisine en Afrique. L'autre crime fut la tentative très légitime de se ménager une issue par le Béchuanaland et de profiter des querelles sanglantes qui jetaient sans cesse les chefs indigènes les uns contre les autres. Mais sur la frontière occidentale mal définie du Transvaal, passait la seule route commerciale vers le nord et le Zambèze. Donc, en essayant de se la ménager, le Transvaal fut accusé de vol, de piraterie et autres infamies auxquelles Albion opposa le droit sacré du plus fort.

Paul Krüger, repoussé d'un côté, agissait en homme d'état avisé, lorsqu'il cherchait de l'autre un allié qui lui accorderait un droit de passage hors du kraal dans lequel on voulait l'enfermer.

Cette fois, son action fut qualifiée de complot, l'Allemagne traitée de la belle manière et l'empereur Guillaume déclaré "l'Archenemy" de l'Angleterre. Jouer d'une grande force contre une autre, c'était le droit et même le devoir d'un chef d'Etat placé dans la situation de Paul Krüger, et la Grande-Bretagne eût été moins furieuse, si elle ne s'en fût pas si bien rendu compte.

Quoi qu'il en soit, une ère de calme et de prospérité réelle aurait pu s'ouvrir et durer au Transvaal, si la découverte des mines d'or n'eût créé un état de choses nouveau, surexcité les appétits insatiables de l'empire britannique et mis aux prises

deux races et deux hommes : les Afrikanders d'origine hollandaise et les Anglo-Saxons ; Paul Krüger et Cecil Rhodes !

IV

Du jour où l'homme d'État boër et le père de la "Chartered" se trouvèrent en présence, ce fut un duel aux reprises **sans** nombre. Les deux escrimeurs étaient peut-être d'égale **force**, mais l'un servait la cause de l'ambition, de l'injustice et de l'avidité, tandis que l'autre défendait l'indépendance et l'existence même de sa patrie, ce qui lui donnait une immense **supériorité morale**.

Le calme avait reparu, et jusqu'en 1890, les rapports du Transvaal avec l'Angleterre étaient redevenus presque **cordiaux**. Dès que M. Cecil Rhodes, nommé premier ministre au Cap, apparut comme le représentant et l'agent de la **politique impérialiste** dans l'Afrique australe, une tension subite et **inattendue** se fit sentir entre les deux gouvernements de Londres et de Prétoria. Un excellent biographe du président Krüger, M. Reginald Statham, a dit fort justement : " Outre l'**influence** personnelle qu'il avait acquise à Londres et celle que lui **donnait** au Cap sa situation de premier ministre, M. Rhodes **pouvait**, comme président de la puissante corporation de Boërs et comme inspirateur de la politique de la "Chartered", **faire** sentir sa puissance en Angleterre et dans l'Afrique du Sud. Il serait vraiment difficile d'imaginer une plus dangereuse **concentration** de pouvoir dans les mains d'un seul homme et **non** moins difficile de concevoir un usage moins scrupuleux que **ce** lui qui en a été fait."

Ce fut contre cette force que M. Krüger lutta sans **relâche** avec un tact, une fermeté et en même temps une **souplesse**, une patience, une ténacité et un dévouement qu'on ne **saurait** trop admirer. Sentant que, désormais, il était en face d'un **ennemi** au Cap, obligé d'adopter une politique défensive, **menacé**, s'il cherchait à se frayer une issue vers le nord, par le Swazie-land, ce que la convention de Londres lui permettait cepen-

dant; menacé, si des colons du Cap, de l'Etat libre d'Orange et du Transvaal émigraient pour aller s'établir sur des terres concédées par des chefs indépendants du Mafichonaland; menacé dans les intérêts commerciaux les plus légitimes de son pays: menacé partout et toujours dès qu'il rencontrait la "Chartered" sur son chemin (et où n'allait-elle pas!), Paul Krüger dépensa des trésors d'adresse et de longanimité pour remplir ses lourds devoirs et, comme il le disait, " mouiller les poudres afin d'éviter la guerre ouverte ". Mais il ne pouvait pas douter que la sape et la mine ne fussent constamment à l'œuvre sous ses pieds, et sa vigilance pour la défense ne se relâchait pas plus que celle de l'ennemi pour l'attaque. Il avait même la douleur de se voir incompris, calomnié par une partie des Afrikanders du Cap, dont Cecil Rhodes avait eu l'habileté d'effrayer les intérêts commerciaux, en leur désignant Paul Krüger le protectionniste, comme l'obstacle à l'entrée libre de leurs vins et spiritueux au Transvaal.

Puis c'étaient les difficultés constamment suscitées au sujet des réseaux de chemins de fer, des tarifs sur ces mêmes chemins, et toujours Paul Krüger se rendait compte que les intérêts de l'empire britannique se confondaient avec ceux de Cecil Rhodes et de ses entreprises. Cecil Rhodes, sans cesse sur le qui-vive pour assaillir et détruire l'indépendance du Transvaal, Paul Krüger, non moins attentif à la défendre; l'un, soutenu par l'or et les immenses ressources de l'Angleterre; l'autre, n'ayant à compter que sur la justice de sa cause, et, en dernier ressort, sur les fusils de ses Burghers. Mais il n'aurait recours à ce moyen que dans un cas désespéré. En attendant, il employait généreusement les moyens pacifiques et civilisateurs et favorisait le développement du réseau ferré qui profitait surtout à ses ennemis du Cap et de Johannesburg.

A cela on répondait en préparant l'attentat de Jameson, car le Président, effrayé du mascaret Uitlander, qui menaçait de tout inonder, lui opposait des digues qu'il fallait renverser.

En 1895, le ministère tory arriva au pouvoir, et la versalité

impétueuse, la mauvaise foi insigne de M. Chamberlain, remplacèrent la courtoisie et l'expérience du marquis de Ripon. M. Chamberlain voulait faire grand, se tailler un rôle qui éclipserait celui de lord Salisbury, devenir l'homme nécessaire et le champion populaire de l'empire. Il prit le Transvaal pour victime et M. Rhodes pour complice. Dès lors, le gouvernement de Prétoria n'eut plus un jour de repos, et M. Krüger déploya plus d'adresse et de patience pour éviter ou, tout au moins, retarder une rupture, qu'il ne lui en eût fallu pour mener les affaires d'un grand empire.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des soi-disant réformateurs et de leur campagne factice pour obtenir des droits électoraux dont la plupart se souciaient fort peu, car les trois quarts des Uitlanders n'avaient qu'un but : quitter le Transvaal après fortune faite, en emportant le plus possible des richesses du pays. Mais la prétendue " Union nationale " demandait le bulletin de vote, parce qu'il serait l'arme la plus puissante contre le gouvernement, vu le nombre des électeurs futurs. M. Krüger devinait que l'on préparait " un coup " contre lui et le Transvaal. Le " raid " de Jameson, qui dessilla brutalement les yeux des Afrikanders, prouva sa clairvoyance et lui fournit l'occasion de montrer à nouveau toutes les ressources de son énergie et de son habileté. En remettant les coupables aux mains des Anglais, il se déchargeait d'une lourde et périlleuse responsabilité, mais il mécontentait bon nombre de ses Burghers, plus disposés à sévir durement. Les Boërs ont la rancune longue. D'aucuns allaient jusqu'à vouloir venger sur Jameson et ses complices, les Boërs exécutés en 1812 à un endroit appelé Slaagter's Neck. " Approuvez-vous l'affaire de Slaagter's Neck ? leur dit M. Krüger. Non ? Alors pourquoi me demandez-vous de la répéter ? "

Il ne voulait pas que les flibustiers (ceux-là l'étaient vraiment) fussent jugés au Transvaal, " car, disait-il, on les condamnerait à mort, et je ne pourrais pas les gracier ".

Il lui fallut subir " quatre heures " de discussion pour faire

céder les chefs de ceux qui avaient risqué leur vie contre les criminels.

Ceci ne l'empêchait pas de résister fermement à lord Rosemead, haut commissaire britannique, qui prétendait mêler la question des réformes à celle du désarmement. M. Krüger l'arrêta aussitôt. Rien ne serait discuté en dehors des mesures à prendre pour empêcher l'effusion du sang.

“ Il faut que Johannesburg rende ses armes, dit-il.

“ — Oui, répondit lord Rosemead, mais à quelles conditions ?

“ — Sans conditions.

“ — Alors je crains qu'ils ne refusent de les rendre.

“ — J'irai les prendre.

“ — Quand devront-ils les remettre ?

“ — Dans vingt-quatre heures. ”

Ainsi fut fait.

Cet homme peu lettré trouve constamment des mots à graver sur le marbre. Sa proclamation aux habitants de Johannesburg après le “ raid ” est admirable de force et de bonté. Après avoir insisté sur la différence qu'il établissait entre quelques meneurs et la foule des gens trompés, sur sa confiance en la population de la ville, après avoir adjuré celle-ci de travailler avec lui au bien de la République, il ajoutait : “ Les mêmes hommes qui ont agi publiquement comme meneurs m'ont demandé des réformes sur un ton et d'une manière dont ils se seraient bien gardés dans leur pays, par crainte de la loi criminelle. Pour cette raison, il nous a été impossible, à moi et à mes Burghers, fondateurs de la République, de prendre en considération leurs propositions déraisonnables. Depuis bien des mois, je médite les changements et les réformes désirables, mais j'ai été arrêté par une agitation révoltante, surtout celle de la presse. ” Enfin, il terminait ainsi : “ Je vous demande sérieusement de répondre, la main sur la conscience, à cette question : Après ce qui vient de se passer, puis-je soumettre aux représentants du peuple le projet formé par le gouvernement de

présenter une loi pour donner une municipalité à Johannesburg? A ceci, je réponds: Je sais qu'il y a dans la ville et ses faubourgs des milliers d'habitants à qui je peux confier les droits électifs. Habitants de Johannesburg, faites qu'il soit possible au gouvernement de se présenter devant le Volksraad avec cette devise: Oubli et pardon."

L'attitude de M. Chamberlain, d'abord très bonne et très approuvée par tous, changea promptement sous l'influence de M. Rhodes, assure-t-on, et paralysa les bonnes intentions du président Krüger.

L'imprudente expression de sympathie de l'empereur d'Allemagne servit à merveille les ennemis du Transvaal. La prétention de lui enlever le district de Johannesburg pour remercier son Président d'avoir sauvé l'Afrique australe d'une guerre de races, excita une indignation que partagèrent les Uitlanders eux-mêmes; ils protestèrent contre des propositions qui, si elles avaient abouti, les auraient livrés sans recours aux capitalistes tout-puissants. Les généreuses tentatives de conciliation furent remplacées par de nouveaux soupçons, l'harmonie par la discorde.

On comprit la faute; on invita M. Krüger à venir en Angleterre; il refusa, disant " qu'on ne l'invitait à Londres que lorsqu'on avait quelque chose à obtenir de lui ". Au reste, le Volksraad n'aurait pas autorisé ce voyage. Jamais le Transvaal n'avait si bien apprécié la valeur des services de son Président et la nécessité de sa présence dans des circonstances inquiétantes. On le lui prouva peu après, en le réélisant pour la " quatrième fois ", avec une recrudescence d'enthousiasme et une majorité écrasante.

La façon scandaleuse dont le procès Jameson fut instruit à Londres, les mensonges de M. Chamberlain, la suppression de dépêches dont l'existence ne faisait aucun doute, l'intimidation trop efficace de la commission, la bienveillance ouvertement témoignée en haut lieu aux coupables, sous prétexte de répondre aux manifestations imprudentes, mais en somme, généreuses,

de l'empereur d'Allemagne, les accusés devenus accusateurs du pays qu'ils avaient violé, les insultes adressées au premier magistrat de ce pays, les efforts éhontés faits pour empêcher ou dénaturer le témoignage d'hommes considérables comme M. Schreiner, premier ministre au Cap, toutes ces causes réunies, en détruisant le prestige moral et le bon renom de l'Angleterre, excitèrent en Afrique un ressentiment qui a crû depuis de jour en jour, et placèrent Paul Krüger sur un piédestal où il apparaît comme le représentant du droit politique et de l'indépendance nationale.

V

Telle est la figure, noble et grande dans sa simplicité sincèrement conservée, que l'Angleterre va s'efforcer de renverser dans la boue et le sang. La boue ne rejaillira que sur elle et le sang criera vengeance aussi longtemps que l'humanité conservera quelques notions de droiture et de générosité. En vain Paul Krüger a mis en œuvre toutes les ressources de sa merveilleuse intelligence et de son amour profond de la paix, pour éviter une guerre odieuse. L'Angleterre de Chamberlain et de Rhodes voulait la lutte, escomptant trop facilement la victoire et le Président des Boërs a eu la main forcée par les perfidies de ses adversaires et les intérêts de ses concitoyens. Avec eux, il répète aujourd'hui les paroles de Guillaume d'Orange: " Plutôt une patrie en ruines que pas de patrie! "

Le patriarche a quitté pour l'armée son foyer où il vit au milieu de ses " cent vingt " descendants, avec les plus jeunes de ses seize enfants (les aînés se battent) et sa seconde femme, sans orgueil de sa haute situation, de la sympathie universelle que lui témoigne le monde civilisé, fidèle à ses habitudes de parfaite simplicité et dédaigneux de toute vanité comme il le fit sentir un jour au fils d'un ex-vice-roi d'Irlande qui se vantait des grandeurs passées de son père: " Qu'est-ce que c'est qu'un vice-roi? lui demanda-t-il. — Mais, c'est presque un roi, Votre Honneur." Alors Paul Krüger se tournant vers un ami

présent, lui souffla ces mots : " Dites-lui donc que mon père était berger ! "

Il est toujours resté en lui du fermier, sinon du berger, et il ne s'en défend pas. Voici le portrait à la plume que faisait de lui un journal d'Afrique vers 1895.

" Un homme grand, d'environ soixante-dix ans, robuste, lourdement bâti, dont tous les mouvements révèlent la force musculaire dont il a été doué; un fort visage carré, sagace, aux yeux graves et inquiets, souvent fermés dans la méditation, mais qui de temps à autre s'ouvrent subitement et dardent sur vous un regard d'une pénétration intense; visage rasé à l'exception d'un étroit collier de barbe grise entourant la mâchoire de fer, cheveux gris, durs et assez longs, voilà ce qui frappe les yeux lorsque le Président de la République Sud-Africaine se lève lentement pour accueillir un visiteur à la résidence présidentielle de Prétoria. Homme d'État, soldat et fermier, il vit en patriarche au sein de sa nombreuse famille; et sans l'artilleur qui monte la garde à la porte, rien ne distinguerait la résidence officielle de toute autre maison de bonne apparence dans la capitale du Transvaal."

Lord Randolph Churchill, racontant son entrevue avec " Oom Paul ", disait l'avoir trouvé très aimable et cordial. " Le Président, ajoutait-il, assiste très fréquemment aux séances du Volksraad et prend si souvent part aux débats, que la Chambre est un peu jalouse et, de temps à autre, s'est efforcée de restreindre l'éloquente ingérence du chef de l'État. Trois fois j'ai entendu le Président parler avec un calme réfléchi, mais non sans animation. . . Pendant un intervalle des débats, j'eus l'honneur de lui être présenté. Il est grand, assez fort, son visage grave et sagace ne manque certes pas de bienveillance. Il fumait une courte pipe de laquelle il tirait impétueusement de fréquentes bouffées." La pipe et le café sont ses péchés mignons, tellement que l'État lui alloue une certaine somme pour les satisfaire.

La tasse de café du président Krüger remplace la tasse de

thé classique. Combien de questions difficiles ont été discutées et résolues, combien de différends ajustés autour de la cafetière présidentielle! Souvent Mme Krüger, femme simple comme son mari, mais intelligente et dévouée, préside à ces réunions sans appareil. Nièce de la première Mme Krüger, morte très jeune, elle s'appelait, comme elle, Mlle du Plessis. Il paraît prouvé que cette famille du Plessis, dont l'ancêtre lointain vint au Cap au dix-septième siècle, attaché comme médecin à la compagnie hollandaise des Indes Orientales, était étroitement alliée à celle du cardinal de Richelieu, et représentait même une branche aînée.

Le grand cardinal aurait certainement apprécié la haute intelligence et le dévouement patriotique du fermier boër qui occupe aujourd'hui une place unique dans le monde et à qui l'histoire réserve une de ses plus glorieuses pages.

Marie Dronart.



NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Suite)

CHAPITRE II

MARIE PATRONNE DES HURONS.—LE SANCTUAIRE DE L'ANCIENNE-LORETTE.—LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA JEUNE-LORETTE.

La chapelle actuelle de la Jeune-Lorette a eu des devancières.

Comme la *Sainte Maison* de Nazareth, transportée d'abord de Galilée à Tersatto, en Dalmatie, puis, de là, à Lorette, en Italie, son homonyme du Canada devait avoir, elle aussi, ses translations successives, nécessitées par les transmigrations de la race huronne, chassée de ses foyers, tantôt par la hache des Iroquois, tantôt par la famine, tantôt par d'autres exigences de la vie.

Mais du lac Huron à la Jeune-Lorette, c'est toujours la Vierge Marie qui les accompagne et les soutient dans toutes leurs pérégrinations, s'arrêtant avec eux pour les consoler et les fortifier à chaque étape de leur douloureux pèlerinage.

Au pays des grands lacs, aux jours de leur puissance, c'est la Vierge Marie qui, sous le titre de l'Immaculée Conception, est la patronne d'une de leurs bourgades les plus importantes, la première que les missionnaires aient fondée chez les Hurons⁽¹⁾, et le nom de Sainte-Marie est donné plus tard à une autre bourgade destinée à devenir

(1) Ossossané, ou bourg de l'Immaculée-Conception, fondé par le P. Pijart, jésuite, aujourd'hui, d'après le P. Martin, Point Varwood, sur la baie Nottawassaga.

la résidence principale des Jésuites ⁽¹⁾. C'est elle encore qui, sous le même titre, les accueille fugitifs en 1649 dans l'île Saint-Joseph. Puis, en 1650, on les retrouve dans la ville de Champlain, sous la protection de la Vierge Immaculée, patronne de Québec. Leur modeste chapelle de l'île d'Orléans porte le même vocable de Sainte-Marie, et à Beauport, où ils passèrent un an (depuis avril 1668 jusqu'au printemps de 1669), ils occupent la terre des Jésuites appelée Notre-Dame des Neiges ⁽²⁾. Cette même année (1669) on les voit se fixer à la côte Saint-Michel, à une lieue et demie de la ville, et leur chapelle, d'abord construite en écorce de bouleau et dédiée à l'Annonciation de Marie, devient bientôt le sanctuaire de Notre-Dame de Foye, quand le Père Vérencourt leur envoie une fidèle reproduction de la statue miraculeuse de Belgique.

La *Virgo fidelis* ⁽³⁾ leur avait vraiment été fidèle dans toutes leurs démarches. Elle leur avait aidé aussi à conserver leur foi au milieu des épreuves et des souffrances de toute sorte. Elle devait poursuivre jusqu'à la fin, jusqu'au terme de leur pèlerinage sur terre sa mission protectrice ⁽⁴⁾.

(1) P. de Rochemonteix, ouvrage cité, tome II, p. 96.

(2) Martin, *Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 174.

(3) Titre de Notre-Dame de Foye.

(4) La Mère des Douleurs leur avait aussi enseigné le pardon des injures à leurs plus cruels ennemis, les Iroquois, auteurs de l'extermination de leur race. "Comme ces néophytes (ceux de Notre-Dame de Foye) sont Iroquois pour la plupart, la charité que nos Hurons, tout pauvres qu'ils sont eux-mêmes, ont montrée à les vêtir, à les loger, à les nourrir, et même à les adopter, est d'autant plus pure et plus héroïque, qu'ils ont reçu plus de mauvais traitements de cette nation. Ceux qui portent encore sur leur corps les marques des coups de ces anciens ennemis, ont été les plus charitables en leur endroit." (Martin, *Mission du Canada*, tome I, p. 296.) Cette charité vraiment chrétienne a été naguère chantée par un de nos littérateurs les plus distingués :

Il ne respirait plus l'ardeur de la vengeance
Ce peuple mutilé, malheureux et proscrit ;
Sa foi docile et forte égalait sa vaillance :
Il savait pardonner à l'exemple du Christ.

En 1673, l'heure d'un nouveau départ avait sonné. Le manque d'eau, élément dont l'abondance est indispensable à la vie sauvage, força les Hurons de transporter ailleurs leurs foyers. ⁽¹⁾

Le site de leur nouvelle demeure fut choisi dans la seigneurie de Saint-Gabriel, appartenant aux Jésuites, à environ trois lieues de Québec.

Il fallait avant tout songer à y bâtir la maison du bon Dieu. Ici encore, le nom de Marie, et cela d'une manière plus solennelle et plus expressive, donnera au temple nouveau un cachet tout évangélique.

Le Père Chaumonot, le miraculé, le privilégié de Marie. lui qui avait trouvé dans ses deux pèlerinages à Lorette la santé du corps, la vie de la grâce, et la vocation apostolique, va enfin réaliser un désir cher à son cœur. Le nouveau monde aura sa maison de Nazareth, fac-simile aussi parfait que possible de la *Santa Casa*. Dimensions, disposition des portes, des fenêtres et du *saint foyer*, tout rappellera la maison de la sainte Famille. On sait que le pieux missionnaire eut, le premier, l'idée de consacrer les familles chrétiennes à la sainte Famille de Nazareth, et qu'il jeta les bases d'une dévotion destinée, plus de deux siècles plus tard, à être solennellement propagée dans l'Église universelle par la voix du successeur de Pierre.

Voici la description de la chapelle de Notre-Dame de Lorette (l'Ancienne) telle que nous la lisons dans la *Relation* du P. Bouvart :

“ Je crois que ceux qui ne peuvent pas se transporter en personne à notre Nouvelle-Lorette, seront bien aises de la voir au moins sur le papier. Donc, pour leur en donner

(1) “ Les peuples de la langue huronne... plaçaient, autant que possible, leurs bourgades sur un coteau protégé par un ravin, et près de quelque ruisseau. Après quinze ou vingt ans, lorsque le bois était détruit dans les environs, et que les champs étaient épuisés par la culture, ils les rapprochaient de la forêt et des terres encore vierges ou qui reposaient depuis longtemps. ” — FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, tome I, p. 107.

un tableau fidèle, ils sauront que cette chapelle, semblable à la vraie Lorette, est toute de brique, longue de quarante pieds sur vingt de largeur, et haute de vingt-cinq. Elle est percée de trois portes, d'une cheminée et de deux fenêtres. Il y a un clocher au-dessus de celle du pignon d'en bas, par laquelle, à ce que l'on croit, entra l'ange, lorsqu'il vint saluer la sacrée Vierge : on tient aussi que c'était de ce côté-là qu'était la boutique de saint Joseph. Turcellin estime que la pièce principale du logis est le côté du septentrion, et assure que le seuil de la porte est de bois, ce que nous avons aussi observé dans la Lorette du Canada. De ce même côté, vers l'autel, est une armoire assez simplement travaillée, et propre à serrer de la vaisselle et d'autres choses semblables. Comme vis-à-vis la porte du nord est la porte du midi, il y a aussi, de ce même côté, une fenêtre qui répond à l'armoire." (1)

Les matériaux seuls de la chapelle de la *Nouvelle-Lorette* diffèrent de ceux de la *Santa Casa*, puisqu'elle est construite en brique au lieu de pierre. Le Père Bouvart, dans sa *Relation* de 1675, fait donc erreur quand il dit que les matériaux étaient les mêmes qu'à Lorette en Italie. Au reste, cette différence, bien qu'assez notable, sera amplement compensée par l'acquisition d'une statue envoyée de Lorette par le P. Poncet, statue en tout semblable, sauf la couleur, à celle qu'on attribue à saint Luc, et d'une écuelle de faïence faite sur le modèle de celle de l'enfant Jésus, et destinée à opérer maints prodiges par le moyen des petits pains qu'on y pétrissait et qu'on distribuait ensuite aux malades.

Le 4 novembre 1674, tous les travaux sont terminés et la bénédiction solennelle de la chapelle a lieu. C'est le Père d'Ablon qui en fait la dédicace et prêche le sermon

(1) Il est regrettable que dans l'ouvrage pourtant si exact de Garratt, *Lorette et le nouveau Nazareth*, publié à l'occasion du sixième centenaire de la translation de la *Santa Casa*, on n'ait pas songé à donner les dimensions de la sainte maison.

de circonstance, où il fait un beau parallèle des deux Lorettes d'Italie et du Canada. ⁽¹⁾

Dans un chapitre subséquent, on trouvera les noms de quelques-unes des personnes pieuses qui ont contribué au trésor de Notre-Dame de Lorette. Il convient de citer ici un acte de générosité des mères hospitalières de Québec, pour aider à la construction de la chapelle, acte visiblement béni par la Reine du ciel. Ce trait est consigné dans les annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, sous le titre : " Multiplication miraculeuse en faveur de la chapelle de Lorette."

" La révérende mère Marié Renée Boulic de la Nativité, supérieure, était fort généreuse et sage dans ses libéralités, et Dieu sembla même approuver son penchant à donner à propos, par le trait merveilleux que je vais dire.

" Quand le R. P. Chaumonot, de la compagnie de Jésus, fit bâtir en Canada la première chapelle de Lorette, par reconnaissance envers la très sainte Vierge, de laquelle il avait reçu une insigne faveur dans la véritable et illustre église de Lorette en Italie, plusieurs personnes dévotes à la Mère de Dieu voulurent contribuer à cet édifice. La révérende mère Renée de la Nativité, qui ne cédait en ce point à quiconque, conçut aussi un grand désir d'aider à la bâtisse de cette église ; mais nous avions très peu de moyens. Cependant elle ne crut pas que notre communauté pût s'appauvrir en donnant quelque chose à la Reine du ciel. C'est pourquoi elle promit au P. Chaumonot 25 écus qu'elle avait dans une cassette. C'était là tout notre argent, et comme il était alors fort rare, chacun savait bien son compte. Elle alla donc dès le lendemain ouvrir sa cassette pour envoyer son offrande ; mais, au lieu de 25 écus elle en trouva 50.

(1) *Relation, l'Abeille*, 12^e année, p. 88.

Sa surprise fut agréable, et elle ne douta point que cette augmentation ne fût miraculeuse. Ainsi elle écrivit au P. Chaumonot qu'elle ne lui avait promis que 25 écus parce que certainement elle n'en avait pas davantage ; mais que, puisque la très sainte Vierge les avait multipliés au double, elle en profiterait et qu'elle lui envoyait la somme entière qu'elle avait trouvée. " (1)

La Lorette du Canada est la copie fidèle de celle d'Italie. Comme la sainte maison de Nazareth avait été le théâtre de l'accomplissement du mystère de l'Incarnation, et que ce fut le *fiat* de l'humble Vierge qui en assura la réalisation, il était juste de conserver à la chapelle le vocable de l'Annonciation de Marie. C'est encore celui de l'église paroissiale de l'Ancienne-Lorette qui a succédé à la chapelle primitive. Au reste, le céleste messager de l'Annonciation était déjà vénéré dans ce lieu qui lui est dédié. (2) Les Jésuites avaient obtenu du Saint-Siège, en 1696, une indulgence plénière pour la fête de l'Annonciation. Un bref d'Innocent XII, en date du 22 mars 1699 —dont l'original est encore conservé—et renouvelé le 28 mai 1711, par Clément XI, accordait plus tard, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière pour la même fête. Cette dernière indulgence était destinée à la chapelle de la *Jeune-Lorette*. (3)

(1) Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec, par la mère Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté, dite de Saint-Ignace, année 1677.

(2) La seigneurie de Saint-Gabriel.

(3) Les paroissiens de l'Ancienne-Lorette ne furent pas privés de leur indulgence par suite de l'abandon de leur chapelle par les Jésuites, en 1697. Dans une lettre de Mgr de Saint-Vallier, en date du 13 février de l'année suivante, nous voyons que l'intention du Saint-Siège était que cette indulgence subsistât pendant quinze années. " Pour calmer les craintes de ceux qui croyaient que l'indulgence avait été anéantie parce qu'on avait dégarni et rompu quelque chose de leur chapelle," Mgr de Saint-Vallier déclare attacher, " autant que besoin est, à la dite église pour la même fête, une des trois indulgences plénières que le Saint-Siège lui a données dans les privilèges à lui accordés." L'évêque ajoute : " Nous accordons encore une indulgence de quarante jours aux pèlerins qui vont visiter la dite église." (Archives de l'Archevêché de Québec. Registre A, p. 693.)

Ces deux brefs sont revêtus de l'approbation de Mgr de Saint-Vallier. ⁽¹⁾

La Nouvelle-Lorette devient un lieu de pèlerinage célèbre. Les infirmes y sont guéris, les pécheurs s'y convertissent, les âmes d'élite y reçoivent des grâces de choix. Toutes les grandes figures de l'époque, tant dans le clergé que parmi les gouvernants civils, ont dû visiter le sanctuaire privilégié de Marie.

L'histoire ne mentionne pas chaque pèlerin en particulier. Mais, outre l'Évêque, qui s'y rendit à plusieurs reprises pour sa visite pastorale, nous savons, d'après la *Mission du Canada* du Père F. Martin, que le comte de Frontenac "allait parfois faire ses dévotions à Lorette." La vénérable Marguerite Bourgeoys y fit aussi un pèlerinage dans la compagnie de messire Basset, curé de la Pointe-aux-Trembles ⁽²⁾. Ce zélé pasteur, désireux d'assurer la formation chrétienne des familles de sa paroisse par l'établissement d'un couvent de la Congrégation de Notre-Dame, était allé confier son pieux projet à la Vierge de Lorette. Son vœu fut exaucé; car il obtint de la vénérable fondatrice l'assurance qu'il ne mourrait pas sans avoir vu le couvent établi. Assurance vraiment prophétique qui se réalisa l'an 1716, quelques mois avant la mort du vénérable curé. ⁽³⁾

* * *

De nouveau la scène va changer.

Si l'homme "n'a pas ici-bas une demeure permanente," chez nul peuple la divine parole ne s'est plus vérifiée que chez la nation huronne. Encore une fois elle va quitter

(1) Voici le texte exact de l'approbation du premier de ces deux Brefs avec son orthographe originale: "Après avoir Leu La présente Patente, accordée par le St-Siège portant Indulgence plénière pour Le jour de L'Annonciation dans la Chappelle de N-Dame de Laurette auprès de Québec desservie par les PP. de la Comp^e de Jésus, nous en permettons la publication. En foy de quoy nous avons signé, JEAN, Evêque de Québec.

(2) Il s'agit de la paroisse de ce nom dans le comté de Portneuf.

(3) *Semaine religieuse* de Québec, vol. XI, p. 743.

le sol qui l'a accueillie, devenu, par suite de sa négligence à l'améliorer, trop pauvre pour la nourrir. Elle dira adieu à la chapelle de la Vierge et aux ossements de ses enfants qui dorment dans le petit enclos des morts :

Dormez, dormez en paix, guerriers pleins de vaillance.
Le cri de l'Iroquois, dans ce lieu de silence,
Aux oreilles des morts n'a jamais retenti ;
Unissez, dans les cieux, vos voix harmonieuses
Au concert éternel des phalanges heureuses,
Et, comme dans vos bois, chantez : *Statulenti*. (1)

ERNEST GAGNON.

Mais elle emportera avec elle tout ce qu'elle y vénère : l'image de Notre-Dame de Lorette, le *fac-simile* de la *Santa Casa*, tout ce qui rappelle et entretient sa tendre et fidèle dévotion à la Reine des cieux.

La Nouvelle-Lorette, celle de la côte Saint-Gabriel, devenue désormais pour les Canadiens l'Ancienne-Lorette, sera une paroisse toute française. Les Jésuites, sur la demande de Mgr de Saint-Vallier, cèdent quatre arpents de leur seigneurie de Saint-Gabriel, dont moitié pour l'église, et moitié pour le curé (2).

(1) Traduction huronne du mot *Sanctus* de la messe.

(2) Voici le texte de l'acte de donation tel qu'il se lit aux archives de l'archevêché de Québec.

Don par les Jésuites à l'église de la seigneurie de Saint-Gabriel (Lorette) de quatre arpents de terrain, moitié pour l'usage de l'église, moitié pour l'usage du curé. Québec, 7 janvier 1698.

Par devant le notaire Royal en la prévosté de Québec soussigné y résidant et tesmoins en sus nommez furent présents de leurs personnes le Rév. Père Jacques Bruyas, Recteur du Collège de Québec, et Supérieur général des missions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, seigneurs de la seigneurie de Saint-Gabriel, et le Père François Vaillant, procureur du dit Collège et des dites missions Lesquels pour concéder aux désirs de Monseigneur Lillustrissime et Révérendissime Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, qui les a prié (*sic*) de faire la donation suivante, ont reconnu et confessé avoir donné et concédé donnent et concèdent quatre arpents de terre en superficie autour de l'église de brique que les dits Pères ont bastie à leurs frais dans la dite seigneurie et qu'ils laissent pour servir de paroisse aux habitans circonvoisins avec la maison aussi bâtie par eux et jointe à la dite église pour servir de presbitère, ce acceptant Mre Jean François Buisson St Cosme, prestre missionnaire, faisant les fonctions curiales de la dite paroisse, et Jean Hamel, Jacques Voyer et Nicolas Bonhomme, marguilliers faisant pour les autres habitans du dit lieu, desquels susdits quatre arpents de terre en superficie deux seront employez pour le cimetière et autres choses au profit de la dite fabrique, et les deux autres pour le curé et ses successeurs à perpétuité, avec la réserve que les dits Pères se font des droits honorifiques deus aux Seigneurs en pareil cas, et encore à condition que les

Une autre Lorette, "plus brillante et plus belle," va surgir auprès de la cascade de la rivière Saint-Charles, à la même distance de Québec que l'ancienne. Les Hurons vont y dresser leurs cabanes, et ce sera pour la dernière fois. Si, obéissant à la parole du divin Maître, "ils cherchent une autre habitation," ⁽¹⁾ ce sera la cité sainte, la Jérusalem céleste, dont leur église est la figure.

(1) *Sed quærimus aliam.* (Hebr. xiii, 14.)

dits marguilliers et leurs successeurs seront tenus et obligez de faire dire à perpétuité par chaque année durant l'octave de la feste de St Ignace une basse messe dans la dite église pour les Pères de la Compagnie de Jésus qui travaillent dans les missions de la Nouvelle-France, de laquelle messe on advertira au prosne le dimanche d'auparavant (a), et si dans la suite du temps, cas advenait que la paroisse du dit lieu vint à être transportée ailleurs et que les susdits quatre arpens ne servissent plus aux usages susdits, les dits pères de la Compagnie rentreront en la possession pleine et entière des dits quatre arpens de terre sus concédez et des bastimens sus nommez et dans les droits qu'ils avaient sur iceux avant la dite donation, comme aussi les dits Bonhomme, Hamel et Voyer aux dits noms de marguilliers ont promis que tous et chaque habitant de la dite paroisse fourniront par reconnaissance pour compenser en quelque façon la petite maison que les dits Pères laissent pour servir de presbitère chacun quatre journées de travail pendant cet hiver au commencement du carême sans discontinuer pour livrer aux dits Rds Pères un logement de pièces sur pièces de trente cinq pieds de long sur vingt quatre de large et dix de quarré avec le comble pour servir de chapelle à la mission des Hurons où ils sont présentement établis, lequel bois les dits habitans écariront au heule plus commode qui leur sera marqué par les dits Pères et le plus proche si mieux n'aiment les dits habitans entreprendre l'escarissage et le tresnage en vue du dit logement ce qu'ils pourraient peut-estre faire en moins de temps, pendant lequel temps de travail les dits habitans seront obligez de se nourrir. Ce à quoi a esté convenu et accordé entre les parties promettant &c obligéant &c renouçant &c fait et passé au dit Québec étude du dit notaire avant midy le septiesme jour de janvier 1698 en présence des Srs Jaques Cosla et Jaques Besset, tailleurs d'habits, témoins demeurans au dit Québec qui ont avec les dits Pères Bruyas, Vaillant, Jean François Buisson, Hamel, et notaire signé la minute des présentes Les dits Voyer et Bonhomme déclarant ne sçavoir signer de ce enquis.

(Signé) Rags et (avec paraphe)

JEAN, évêque de Québec.

(Archives de l'Archevêché de Québec, registre A, page 692.)

Le P. Bruyas, écrivant au Général de la compagnie de Jésus, en septembre 1699, dit : " Nous avons suivi l'usage qui est que quand le seigneur ne bâtit pas une chapelle sur son terrain, il donne le terrain nécessaire pour l'église et le cimetière et la maison et le jardin du curé. C'est à ce titre que le roi de France accorde de si vastes domaines. Nos Pères ont agi autrefois de cette manière à Charlesbourg, à Batiscan, au Cap, à la Prairie, etc. Cette année, j'ai donné trois arpens et six perches pour bâtir l'église et le presbytère de Notre-Dame de Foy." (*Lettre inédite.*)

(a) Inutile de dire que cette messe est fidèlement inscrite sur le tableau des messes de fondation de la paroisse de l'Ancienne-Lorette.

La sainte maison y sera, aussi, fidèlement reproduite, et le vœu du P. Chaumonot religieusement observé.

Ce vénérable missionnaire est déjà allé chercher au ciel la couronne de ses mérites, quand les Hurons émigrent de l'Ancienne à la Jeune-Lorette. Depuis quatre ⁽¹⁾ années déjà il dort son éternel sommeil en compagnie des saints martyrs, ses collaborateurs, avec qui il a eu tant de fois, après leur mort, de célestes communications.

Seul de tous les Jésuites, il a pu fêter au Canada les noces d'or de sa vie religieuse, de sa prêtrise et de son apostolat parmi les Sauvages. Si, comme Xavier, malgré son ardent désir, *desiderio martyr*, il n'a pu féconder de son sang l'église huronne, il l'a arrosée durant plus d'un demi-siècle de ses sueurs généreuses ; il a été vraiment *martyr sine sanguine*, " martyr sans effusion de sang," par ses labours incessants et sa constance héroïque.

Il a suivi ses néophytes de Sainte-Marie des Hurons à Québec, de Québec à l'île d'Orléans, puis à Notre-Dame de Foye, et à la *Nouvelle-Lorette*.

C'est vrai qu'il n'a pu voir de ses yeux le sanctuaire de la *Jeune-Lorette*, le dernier temple que ses enfants selon la grâce devaient ériger à leur mère bien-aimée. Mais les anges qui avaient transporté jadis la *Santa Casa* n'ont pas dû lui laisser ignorer cette dernière translation, et son âme d'apôtre a dû alors entonner un chant d'allégresse et de reconnaissance envers Jésus, Marie et Joseph, la sainte Famille à laquelle il est associé dans le ciel, après l'avoir si bien honorée sur la terre.

* * *

Quelle est la date précise de l'établissement des Hurons à la Jeune-Lorette et de l'érection de la première chapelle ?

(1) D'après le P. Martin, il y aurait eu six années. (Martin, *Autobiographie du P. Chaumonot*, page 217.)

Il est facile de répondre à la première de ces deux questions. C'est vrai que les indications données là-dessus par les divers historiens du pays sont en général assez vagues. Le P. de Rochemonteix dit, en effet, qu'on trouve les Hurons à la Jeune-Lorette, " vers le commencement du XVIII^e siècle ",⁽¹⁾ et Ferland : " Le 29 décembre 1693, ils (les Hurons) durent s'éloigner de cette résidence (N.-D. de Foye) pour se placer à l'Ancienne-Lorette, d'où, *bien des années après*, ils allèrent former le village de la Jeune-Lorette "⁽²⁾.

D'un autre côté, un tableau des différentes migrations des Hurons, dressé en 1762 par le P. Étienne Girault de Villeneuve, alors missionnaire à la Jeune-Lorette, fixe à l'automne de 1697, la date de leur départ de l'Ancienne-Lorette pour le lieu de leur nouvelle et définitive résidence⁽³⁾.

Au reste l'acte de donation par les Jésuites, en 1698, de l'emplacement de la chapelle de l'Ancienne-Lorette suppose, comme le manifeste sa teneur, un abandon préalable du site par les Sauvages que ces Pères avaient desservis.

D'après le même acte, ce premier sanctuaire devait occuper le comble du logement des Pères, qui était construit de " pièces sur pièces," comme les habitations actuelles de nos colons canadiens.

Mais les zélés missionnaires, fidèles au vœu du P. Chaumonot, auraient voulu que la chapelle de la Jeune-Lorette ne le cédât en rien à sa devancière.

(1) Ouvrage cité, tome II, p. 125.

(2) Cité par F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, 3^e édition, tome I, p. 133.

(3) Le premier acte dans les registres de l'Ancienne-Lorette, qui soit signé par messire François Buisson de Saint-Cosme, " faisant (d'après l'acte de donation ci-dessus) les fonctions curiales dans la dite paroisse," porte la date du 29 novembre 1697.

Le premier acte inscrit dans l'antique copie des registres de la mission sauvage de l'Ancienne Lorette est signé par le Père Joseph-Marie Chaumonot, et porte la date du 5 janvier 1676. L'original de ce registre et des précédents est introuvable.

Le P. de Couvert surtout, qui avait suivi ses ouailles dans leur dernière migration, aurait même voulu en conserver les matériaux. Il s'opposait respectueusement à l'aliénation de la chapelle de la vieille Lorette (non comprise dans l'acte de donation du terrain et du presbytère). "Les débris de la chapelle serviront, écrivait-il le 18 octobre 1700, pour construire la nouvelle."

A cette première chapelle qui, d'après le P. Raffeix ⁽¹⁾, avait coûté, avec la maison adjacente, plus de 6000 livres en argent, se rattachaient les plus touchants souvenirs. On comprend le désir, excessif peut-être, du bon P. de Couvert, de les perpétuer dans le nouveau sanctuaire. Le P. Bouvart, resté à l'Ancienne-Lorette pour y desservir la nouvelle paroisse canadienne-française ⁽²⁾, se plaint amicalement que "le P. de Couvert en quittant a tout emporté à la Nouvelle-Lorette, ornements, autels, serrures, vitres, gonds." ⁽³⁾

Mgr de Saint-Vallier, pour compenser cette perte, donna au nouveau curé de l'Ancienne-Lorette une somme de 400 livres ⁽⁴⁾ et permit aux habitants de faire une collecte dans le diocèse "pour tâcher de rétablir leur église et leur donner les moyens d'avoir des ornements décents et convenables pour dire la sainte messe." ⁽⁵⁾

Le généreux Prélat voulut aussi contribuer à la construction de la chapelle de la Jeune-Lorette, comme il appert par la lettre inédite qu'on peut lire au bas de cette page. ⁽⁶⁾

(1) Lettre du 18 octobre 1700.

(2) Lettre du P. Bouvart, 5 octobre 1700.

(3) "L'Évêque demande que les Pères se chargent de la paroisse de la vieille Lorette, moyennant la dime qui est très petite, et 200 livres de pension. (Lettre du P. Bouvart, 19 octobre 1700.) Le 2 novembre 1700, le P. Vaillant écrivait : "Il s'agit toujours non de vendre, mais de donner à l'Évêque la chapelle de Lorette."

(4) Même lettre.

(5) *Mandements des Évêques de Québec*, vol. I, p. 350. Cette lettre ne porte aucune date.

(6) Don de 100 écus pour aider les habitans de Lorette à bâtir la chapelle des sauvages du même lieu. Québec, 13 février 1698.

La chapelle actuelle de Notre-Dame de la Jeune-Lorette, sauf les boiseries, le toit et le clocher, qui ont été renouvelés après l'incendie du 10 juin 1862, est-elle la même que le Père Richer érigea, selon toute probabilité, en 1730 ? A-t-elle succédé à l'humble chapelle construite en partie par les habitants de l'Ancienne-Lorette, ou a une autre chapelle provisoire en bois ou en pierre ? Il est difficile de répondre exactement à ces deux questions, et d'établir d'une manière précise la date de l'érection de la chapelle ; car il y a, là-dessus, des données contradictoires assez embarrassantes.

Deux écrivains sérieux, dont l'un était un enfant illustre de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, ⁽¹⁾ adressant, par la voie de la presse, un appel à la générosité du gouvernement et du public en faveur de la reconstruction de la chapelle de la mission, en faisaient remonter la fondation à 1730 ⁽²⁾.

Nous Jean etc, ayant pris connaissance du différent qui estoit entre les Rds PP. Jésuites et les habitans de Notre-Dame de Laurette sur le chapitre de l'église qui leur servoit de paroisse et voulant témoigner avoir agréable l'accommodement qui en a esté fait par Mgr l'ancien Evesque de Québec notre très digne et très honoré prédécesseur, pour donner moyen aux dits Pères d'établir une chapelle pour leur mission des sauvages dans le lieu où ils l'ont transportée présentement et pour suplérer aux journées de travail que les habitans du dit Laurette ont promis (*sic*) et dont quelques-uns pouvaient ne pas saquiter (*a*). Nous leur avons accordé la somme de cent escus que nous promettons leur faire toucher dans le cours de cette année, et pour leur marquer encore davantage notre bonne volonté, nous leur avons accordé un nouveau titre, de Notre-Dame de Laurette pour la chapelle qu'ils doivent bastir pour les Sauvages sur ce qu'ils nous ont fait entendre que les dits sauvages hurons ont une dévotion particulière au mistère et à la feste de Notre-Dame de Laurette.

Donné à Québec dans notre palais épiscopal le 13^e février 1698.

(Signé) JEAN, évêque de Québec.

(Archives de l'archevêché de Québec, registre A, p. 693.)

(1) Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, alois desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste à Québec.

(2) Voir le *Courrier du Canada*, du 27 avril 1864, et le *Canadien*, du 12 avril de la même année.

(a) Le P. Bouvart écrit le 5 octobre 1700 : "49 Français ont travaillé pendant trois jours à la Nouvelle-Lorette (la *Jeune*)," et le P. de Couvert, le 18 octobre de la même année : "Les Français n'ont travaillé que quelques jours à couper le bois pour la nouvelle chapelle, pour compenser la maison qu'on leur laissa pour presbytère. Tous devaient venir d'après la promesse de l'Évêque."

D'autre part, le Père F Martin écrit ⁽¹⁾ que "la chapelle de la Jeune-Lorette a été reconstruite plusieurs fois," et que "celle qu'on y voit aujourd'hui date de 1830." ⁽²⁾

Nous savons également, d'après l'affirmation d'un compagnon du P. Richer, que celui-ci "eut de M. de Saint-Vallier la permission de bénir sa chapelle." Or, Mgr de Saint-Vallier étant mort en 1727, la dite chapelle a dû nécessairement être antérieure à 1730.

Voici maintenant la preuve de l'érection en 1722 du presbytère jadis adjacent à la chapelle, et qui servit de résidence aux Pères jusqu'au départ du dernier missionnaire, le Père Girault. D'après un cahier contenant diverses notes historiques et autres sur le village de Lorette, et rédigé par feu F.-X. Picard (Taourhenché), un des principaux chefs de la tribu, une pierre placée au-dessus d'une fenêtre en arrière du vieux presbytère portait le millésime de 1722. La plupart de ceux qui survivent à l'incendie se rappellent bien avoir vu cette pierre. Quand on reconstruisit, en 1865, la chapelle incendiée, on démolit l'antique résidence des Jésuites pour bâtir à la place une maison d'école d'allures plus modernes. On croit que la pierre commémorative a été placée quelque part dans le mur de la chapelle; mais, malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a pu l'y retrouver.

Mais est-ce bien en 1730 que la chapelle actuelle a été érigée? C'est plus que probable, sinon absolument certain. Cette quasi-certitude s'appuie sur les raisons suivantes. Les autorités précédemment citées, dans le même passage où elles donnent la date de 1730 pour la fondation de la chapelle, fixent à 1731 la date de la construction du vieux moulin à farine qui existe encore près de la chute de la rivière Saint-Charles. Or, on vient de découvrir, après bien des recherches, à l'intérieur du

(1) *Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 218.

(2) Serait-ce une erreur typographique pour 1730?

moulin, une inscription sur pierre qui atteste l'exactitude de ce dernier millésime. N'a-t-on pas le droit d'en conclure à l'exactitude du premier, surtout si l'on songe aux raisons d'économie et d'opportunité qui, à une époque où les entreprises de ce genre étaient fort coûteuses, ont dû engager les fondateurs à faire bâtir successivement les deux édifices ? Ils pourvoaient ainsi à toutes les nécessités de leurs ouailles, en dressant à côté de la maison du pain eucharistique et de la parole évangélique, celle du pain corporel, se faisant ainsi pleinement les ministres de Celui qui nous ordonna de répéter chaque jour : " Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien."

Ainsi, la chapelle bénite avec permission de Monseigneur de Saint-Vallier ne serait autre que la résidence des Pères, construite en 1722, et qui dut, comme la chose se pratique encore aujourd'hui dans la plupart des paroisses nouvelles, servir au culte en attendant la construction d'un édifice plus vaste et plus digne.

Cette antique chapelle, partiellement renouvelée en 1865, a donc été le théâtre du zèle apostolique des fils de Loyola qui, durant les deux derniers tiers du 18^e siècle, y ont travaillé "à la plus grande gloire de Dieu" ⁽¹⁾ et au salut des âmes, depuis le Père Richer, qui y commença son ministère en 1715, jusqu'au Père Girault de Villeneuve, avant-dernier survivant de la compagnie de Jésus au Canada.

Ce vénérable sanctuaire est donc tout imprégné du souvenir de leur dévouement et des vertus de leurs ouailles naïves et dociles. Puisse-t-il subsister bien des siècles encore, comme témoin de la foi vive des enfants de la forêt et de leur tendre piété envers la Vierge de l'Annonciation !

(1) *Ad majorem Dei gloriam*, devise de saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus.

L. St-G. LINDOAY, Ptre.

(A suivre)

MGR BEGIN A MGR BRUCHESI ⁽¹⁾

LA LOYAUTÉ DES CANADIENS-FRANÇAIS.

Québec, le 15 janvier 1900.

A Sa Grandeur,

Monseigneur P. Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je veux profiter d'un commencement de convalescence après une indisposition assez sérieuse, pour vous dire combien je vous remercie de la lettre si sympathique, si fraternelle, et en même temps si bien raisonnée et si convaincante, que vous avez adressée au "Herald", à mon sujet. Je mets de côté les éloges bien immérités que votre excellent cœur me décerne. La tempête grondait déjà chez vous et je n'en savais rien ; vous l'avez dissipée avant qu'elle soit arrivée jusqu'à moi.

"O tempora! O mores!" suis-je tenté de m'écrier avec l'orateur romain, en constatant la désolante facilité avec laquelle on formule contre le clergé et même contre l'épiscopat canadien-français une accusation absolument injuste de déloyauté envers l'Angleterre. Un incident, très regrettable sans doute, mais dont un mot d'explication facile à obtenir eût suffi pour en atténuer la gravité, a servi de base à un réquisitoire formidable. Comme d'ordinaire en pareil cas, la conclusion dépassait démesurément les prémisses.

(1) Nous reproduisons cette lettre de Mgr Bégin, parce qu'elle est une admirable page d'histoire du Canada français qui mérite d'être répandue au loin et conservée. Notre revue, qui va jusqu'en Turquie et au Japon et se conserve dans les bibliothèques, peut parfaitement remplir ce double but.

Et que j'avais bien raison de dire, en octobre dernier aux fêtes jubilaires de Mgr l'archevêque d'Ottawa, que le souvenir des services rendus par l'Eglise, dort bientôt dans la poussière des bibliothèques, qu'il suffirait de l'en extraire pour confondre l'ignorance et les préjugés et que d'une manière générale, on devrait avoir davantage la mémoire du cœur!

Il est vraiment déplorable que l'histoire de notre pays soit aussi peu connue. Un siècle et demi de franche et inaltérable loyauté à la Couronne britannique ne suffit-il pas à nos compatriotes d'origine anglaise pour les convaincre de notre attachement au drapeau qui nous abrite?

La loyauté des évêques et des prêtres canadiens-français! elle est écrite en lettres d'or, en traits de feu, dans les fastes de l'histoire, et tous les souverains, tous leurs représentants qui se sont succédé ici depuis la cession du Canada à l'Angleterre — même ceux d'entre ces derniers contre lesquels il a fallu lutter légalement pour la défense des droits les plus légitimes — tous leur ont rendu le plus solennel et le plus cordial témoignage.

Rappellerai-je ici un Monseigneur Briand qui, occupant le siège de Québec au tournant de l'histoire de la Nouvelle-France, vivant tour à tour sous le drapeau fleurdelisé et sous l'étendard britannique, loyal d'abord au premier jusqu'à ce que sur les plaines d'Abraham tout fût perdu fors l'honneur, et puis transférant généreusement au second l'hommage de sa loyauté entière, usa de toute son influence sacrée, aux jours terribles de 1775, pour garder le Canada français fidèle à ses nouveaux maîtres? Et pourtant Dieu sait combien grande devait être la tentation, pour les enfants de la France en Amérique, d'unir leur sort à ces enfants d'Albion, moins scrupuleux, moins loyaux qu'eux — et ne pourrait-on pas ajouter? — moins vilipendés et plus facilement pardonnés pour une révolte réelle et efficace que nous ne le sommes aujourd'hui pour une déloyauté chimérique. Si les émissaires catholiques des Etats-Unis, si l'appel chaleureux des officiers français qui servaient la cause de l'indépendance américaine ne purent triompher des

dernières résistances du peuple canadien, c'est que la grande voix du chef de l'Eglise de Québec, invoquant les principes sacrés du respect dû à l'autorité régnante et stigmatisant du nom de " rebelles " ceux qui se laissaient entraîner, opposa à la révolution une barrière infranchissable. Et l'Angleterre, déjà spoliée de la plus riche portion de son héritage en Amérique, dut à un évêque français la conservation de ce pays du Canada, l'un des plus précieux bijoux de la Couronne Impériale.

Que ne pourrais-je dire — si je ne voulais être bref — d'un Monseigneur Denaut dont le dévouement à l'Angleterre se traduisit par des actes d'une héroïque générosité, et d'un Monseigneur Plessis rappelant à ses diocésains, en 1807, " qu'il est impossible d'être bon chrétien sans être sujet loyal et fidèle ", et " qu'ils seraient indignes du nom de catholiques et de Canadiens s'ils montraient de la déloyauté ou même de l'indifférence quand il s'agit de remplir leurs devoirs de sujets dévoués aux intérêts de leur souverain ou à la défense du pays ". C'est cet illustre prélat qui, en 1812, s'employa tout entier et réussit à maintenir les Canadiens fidèles à l'allégeance britannique. La même attitude se retrouve chez Monseigneur Panet, l'oncle maternel du regretté cardinal Taschereau.

Puis aux jours si regrettables de 1837-38, c'est Monseigneur Signay à Québec, et l'un de vos prédécesseurs, Mgr Lartigue, à Montréal, qui s'interposent au nom de la religion pour apaiser des luttes fratricides: acte de loyauté qui leur a souvent attiré d'amers reproches de la part de quelques-uns de leurs compatriotes; devoir sacré qu'ils ont dû accomplir, nonobstant la voix du sang et de la tendresse paternelle. Nous retrouvons plus tard Mgr Baillargeon qui trace à ses ouailles la même ligne de conduite à l'égard des féniens envahisseurs et Mgr Taché qui, en un moment critique, pacifie ses Métis et les conserve à l'Angleterre.

Et si j'osais me citer moi-même, je pourrais répéter ce que j'ai dit en pleine France, en pleine cathédrale de Reims — aux grandes solennités du 14e centenaire du baptême de Clovis et

de ses Francs — que, tout en conservant de l'affection pour notre ancienne mère patrie, nous étions heureux de vivre à l'ombre du drapeau britannique et que nous habitions une des contrées les plus libres de la terre.

Comme il est facile de le voir, l'histoire s'est répétée depuis la cession du Canada jusqu'à nos jours et elle se répétera ainsi tant qu'il y aura un évêque catholique dans notre Canada. Nos bons amis semblent parfois l'oublier: la loyauté pour les enfants de l'Eglise du Christ, ce n'est pas une affaire de sentiment ou d'intérêt personnel, c'est un grave et rigoureux devoir de conscience découlant d'un principe sacré, immuable, éternel comme le divin Législateur. Qu'ils se rassurent donc sur l'attitude du clergé catholique en pareille matière; le passé a été inattaquable, l'avenir le sera, parce que nos principes catholiques ne changent pas.

Comme question de fait, je n'hésiterai pas à dire qu'on ne saurait trouver, même dans la plus haute aristocratie anglaise, une série d'hommes qui aient été plus loyaux que les évêques, que le clergé de Québec à la Couronne Britannique. Cela devrait suffire, ce me semble, pour nous mettre à l'abri d'imputations dénuées de fondement solide, souverainement injustes et inconvenantes.

Si jamais — ce qu'à Dieu ne plaise! — la question de l'annexion aux États-Unis s'agitait sérieusement, il serait curieux de voir l'attitude respective de nos deux nationalités — Anglo-Canadiens et Canadiens-Français — en face de cette éventualité. J'aime à croire que nous n'aurions pas à rougir des nôtres en pareille occurrence, parce qu'ils sauraient encore une fois remplir leur devoir de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma vive gratitude et de mes sentiments les plus affectueusement dévoués en N.-S.

L.-N., Arch. de Québec.

L'HOPITAL GENERAL DE ST-BONIFACE

DE LA RIVIERE-ROUGE

(1844)

(Suite)

CHAPITRE QUATRIEME

LA NAVIGATION, LES RAPIDES, LES PORTAGES.



EUX qui ont beaucoup voyagé ou beaucoup lu n'ignorent point le mode des anciens voyages des pays d'en haut, comme on appelait le Nord-Ouest, il y a soixante ans.

Le canot d'écorce, l'aviron, la tente en faisaient les apprêts ; les rapides, les portages, les campements apportaient à l'imagination, une perspective de dangers et de misères de toutes sortes que le voyageur était anxieux d'affronter.

Les premiers apôtres du Nord-Ouest acceptèrent cette course par eau. En 1845, le révérend Père Aubert, O. M. I., montant à la Rivière-Rouge avec le jeune Père Taché, l'illustre successeur de Mgr Provencher, suivit cette voie. Ce fut le dernier voyage de ce genre jusqu'à Saint-Boniface (1). Les missionnaires passèrent ensuite par les États-Unis jusqu'à ce que la ligne du Pacifique offrit un transport plus prompt et plus commode.

(1) Néanmoins, durant de longues années encore, on voyageait de la même manière, en allant vers l'extrême Nord. Les barges furent substituées au canot d'écorce.

Nonobstant le bienfait de la ligne ferrée on ne peut, même aujourd'hui, se rendre à certains postes sans employer le premier mode de navigation.

Les Sœurs Grises firent en 1844 leur long voyage en la manière primitivement usitée. Durant cinquante-huit jours, elles côtoyèrent en canot, des rivages immenses et coururent d'imminents dangers.

Afin de mieux connaître l'intrépidité de ces vierges courageuses, qu'on nous permette de reconstruire par la pensée leur frêle embarcation, de retracer l'émouvant passage des rapides et de définir les fatigues des portages.

Mgr Taché en a fait une description si exacte dans la relation de son premier voyage, que nous en empruntons quelques extraits.

“ Le canot est d'écorces de bouleau cousues ensemble avec de la racine d'épinette. L'écorce est garnie à l'intérieur de très minces planches de cèdre ou de quelque autre bois léger ; ce sont des lisses. Sur les travers de ces lisses, à cinq pouces à peu près de distance, sont les courbes qui tiennent tout le canot. Ces courbes portent le nom de “ varangues ”. Leurs extrémités sont fixées dans une espèce de bois qui règne tout autour du canot et dont les bouts sont repliés pour former les pinces. Cette pièce de bois prend le nom de “ maîtres ”. Le canot peut avoir à peu près 30 à 33 pieds de longueur, 5 de largeur, et deux de profondeur. Il joint à beaucoup de solidité et de capacité, une légèreté telle que deux hommes peuvent facilement le porter sur leurs épaules. Le canot est mis en mouvement au moyen d'avirons que les voyageurs font mouvoir en cadence et avec une vitesse et une force surprenantes.

“ Le gouvernail, ou plutôt celui qui le tient, est seul debout en arrière. Le guide est aussi seul en avant. Les autres hommes, qu'on nomme les “ milieux ”, sont placés deux à deux sur des bancs disposés à cet effet.

“ Combien grande la misère des voyageurs dans les rapides, ajoute Mgr Taché. Si le rapide n'est pas trop considérable, on le monte ordinairement à la cordelle. Les passagers vont par terre si la chose est possible. Les “ bouts du canot ” saisissent leurs longues perches, seule arme dont ils se servent en pa-

reille circonstance. On lie fortement la pince du canot avec une longue corde à l'extrémité de laquelle vont se placer les "milieux", dans l'eau, ordinairement, où ils se consomment en efforts violents pour halier le canot au signal donné par le guide. Je n'ai jamais vu cette opération, dit le regretté archevêque, sans un sentiment de déplaisir. Il y a dans le bruit des vagues qui se brisent sur les rochers, dans la voix émue du guide qui donne ses ordres, dans la peine et le travail de ceux qui tirent la cordelle, dans le danger que court le canot suspendu par un fil au-dessus de l'abîme, il y a, dis-je, dans tout cela quelque chose qui fatigue et qui ferait préférer les portages, si ce dernier mode n'était pas plus long.

" Quand la violence du rapide ne permet pas de passer même à la cordelle, alors on fait portage. On décharge le canot. Deux hommes le transportent sur leurs épaules. Deux autres les accompagnent pour les remplacer de temps en temps. Le reste de l'équipage suit, avec une partie des effets; viennent ensuite les missionnaires avec quelques débris de la cargaison.

" Les hommes ont pour ces portages des espèces de harnais nommés "colliers". Ces colliers sont composés d'une large bande de cuir qu'ils s'appliquent sur le front. Aux extrémités de cette bande sont cousues deux autres plus étroites et beaucoup plus longues qui servent à lier les fardeaux. Ce sont les branches de collier. Les bagages sont divisés en pièces du poids d'environ cent livres. Chaque homme doit porter deux de ces pièces. Il se trouve des voyageurs qui peuvent en porter jusqu'à huit, mais ce sont de bien rares exceptions. Chacun lie une pièce avec les branches de son collier et se la met sur le dos avec le collier sur le front, puis il en applique une seconde sur la première en sorte qu'elle appuie sur le cou. Cette seconde pièce paraît peu disposée pour la consolidation du voyageur, cependant elle lui aide en ce sens qu'elle forme un contre-poids qui empêche la première de tirer trop la tête en arrière. Malgré cette pesante précaution, il est arrivé que des voyageurs trop faibles ont été renversés et se sont brisé la tête sur les

pierres. Cet accident ne peut arriver que dans les côtes escarpées. C'est ainsi que les hommes transportent tous les effets et font pour cela jusqu'à trois ou quatre voyages. Il faudrait avoir le cœur de bronze pour n'être pas sensible à la misère de ces malheureux.

“ Ajoutons encore que quand la frêle embarcation reçoit quelque brèche, il faut sans retard décharger le canot sur le rivage et procéder à son radoub. L'opération se fait de deux manières. Si le dommage est considérable, il faut poser une pièce que l'on coud avec du “ watap ” (racine d'épinette); si l'accident est moindre, il suffit de gommer. Comme toutes les coutures sont couvertes de résine pour fermer le passage de l'eau, il arrive souvent que cette résine se fond à la chaleur ou s'enlève sur les pierres; alors il faut de toute nécessité regommer le canot jusqu'à plusieurs fois par jour ”.

C'est au milieu de tous ces soins, de toutes les sollicitudes de l'équipage, que les pauvres Sœurs suivent leur itinéraire.

La lettre de M. Maurille Coutlée nous a mis à même de les suivre, par la pensée, jusqu'à la tête du Long-Sault, où il les quitte, le 26 avril. Aujourd'hui, 27, elles font halte sur les rives de Hull, où les bateliers ont à s'occuper du portage que nécessite le lac des Chaudières. Elles ont la consolation de recevoir la visite du révérend Père Telmont, O. M. I., de Bytown (Ottawa), qui vient les féliciter de leur généreuse entreprise, les encourageant à poursuivre généreusement leur but.

Le 28 est un dimanche; elles se font conduire à Aylmer pour y entendre la sainte messe. M. J. Desautels (1), curé de cette paroisse naissante, et deux demoiselles Desautels, ses sœurs, reçoivent les missionnaires avec une exquise civilité. Les pieuses Sœurs assistent au divin sacrifice et reçoivent avec dévotion le Pain des forts, bien nommé pour elles le Pain du voyageur.

On s'imagine facilement la surprise des bons paroissiens

(1) Monseigneur Desautels, curé de Varennes, nommé chapelain secret d'honneur de Sa Sainteté Pie IX, en 1862.

d'Aylmer de rencontrer dans leur église des religieuses qu'on appelait " des missionnaires de la Rivière-Rouge ". Chacun voulait les voir, les approcher, leur parler même. Les mères les faisaient remarquer à leurs jeunes enfants et tous étaient disposés à leur rendre quelque service : aussi plusieurs voitures furent-elles mises à leur disposition et on voulut les conduire en foule jusqu'au lieu de l'embarquement.

Ces bonnes Sœurs sont déjà à quarante-cinq lieues de Montréal ; elles ont jusqu'ici côtoyé paisiblement les rives de l'Outaouais : les premiers rapides les ont initiées au mode des portages ; elles s'habituent même à coucher sous la tente ; . . . c'est bien peu de chose encore. Mais plus elles avanceront, plus elles réaliseront les fatigues, les misères d'une si longue course. Les paysages ont été jusqu'à présent agréables et pleins de vie ; ceux qu'elles rencontreront jusqu'au saut Ste-Marie, c'est-à-dire à 224 lieues, seront tristes et monotones ; ce n'est qu'une suite de rochers à peine revêtus de quelques lambeaux de terre. Mais que leur importe cette monotonie ? la vie religieuse impose pour les différentes parties de la journée des exercices religieux qui éièvent l'âme ou la reposent suavement. Même dans le canot, en parcourant les grèves, arrive à son lieu l'heure de l'oraison, de la lecture, de la récitation du chapelet, des prières en commun.

Sans tristesse arrive également l'heure du grand silence, comme joyeusement suivra l'heure de l'innocente récréation ; puis le travail, c'est une nécessité pour la Sœur Grise, elle tricote, elle coud et peut broder même quand le temps est calme.

Mais avançons . . . Des rives de l'Outaouais nous voici à celles de Matawan qui est un de ses affluents et dont le cours est de l'ouest à l'est. Cette rivière se remonte jusqu'à sa source, elle est peu rapide et assez basse. En quittant ses bords on arrive à la hauteur des terres et c'est là ordinairement que se trouvent les plus grands portages parce qu'il faut arriver encore jusqu'à la source de la rivière dont le cours est opposé à celle que l'on vient de quitter.

La petite rivière des Vases qu'il faut prendre sur l'autre versant de la hauteur des terres est si étroite d'abord qu'elle a à peu près la largeur du canot; elle s'élargit ensuite, et lorsqu'on arrive au lac Nipissing, elle est d'une médiocre grandeur. Ce dernier lac a une pointe de douze lieues qu'il faut traverser non sans danger parce que ses eaux sont peu profondes sur les bords et qu'au moindre vent les vagues se brisent. Après un petit portage, le canot nage dans la rivière des Français qui n'est qu'un écoulement des eaux du lac Nipissing qui se décharge dans le lac Huron, un des plus grands de l'Amérique et qui est aussi remarquable par la multitude presque innombrable de ses îles que l'on fait monter jusqu'à quarante-deux mille. Mais si ses eaux sont belles, ses bords, du moins dans la partie nord, sont bien stériles. Les arbres ne croissent que sur des rochers et n'ont pour nourriture qu'une terre maigre et peu profonde.

Une halte forcée amène tout l'équipage sur un rocher, en plein lac Huron.

Les chères voyageuses vont y trouver quelques heures de loisir pour préparer leur correspondance qu'elles confieront à M. Doré, qui doit les quitter au saut Ste-Marie pour retourner à Montréal; il sera lui-même porteur de ces lettres à leur chère maison mère.

Imaginons l'attitude de nos voyageuses sur le rocher: l'une est assise au pied d'un arbre et écrit sur ses genoux; l'autre, plus rapprochée du rivage, a trouvé une grosse pierre pour s'appuyer; celle-ci achève une longue page, celle-là cherche dans ses souvenirs ce qu'elle pourrait ajouter d'intéressant à la sienne.

Est-ce une narration historique qu'elles vont essayer de faire? ... Elles n'y pensent même pas.

Vont-elles soigner leur style?... Pas n'est besoin.

La pensée naît du cœur, elle arrivera avec simplicité sous leur plume, elle n'en sera que mieux accueillie par leurs Sœurs.

Recueillons quelques extraits de chacune de ces lettres.

“ Qu'il m'en a coûté, écrit tout naïvement notre jeune Sœur St-Joseph, de me séparer de ma Communauté. Je vous assure, ma très chère Mère, que le 24 avril ne s'effacera jamais de ma mémoire. . . . Je ne sais qui m'a soutenue quand nous fîmes nos adieux; mais en douterai-je? c'est certainement la Très Ste Vierge qui m'a obtenu une grande force dans le moment. Je me console de mon émigration dans un pays aussi éloigné, en pensant qu'à chaque heure du jour je puis m'unir à toutes mes Sœurs et participer à leurs bonnes œuvres ”.

“ Puis, ajoute notre pieuse Sœur Lafrance, s'exprimant presque dans les mêmes termes :

“ Je ne laisse pas, à trois cents lieues de distance, de vous accompagner, mes chères Sœurs, au moins en esprit, à tous les exercices du jour, depuis le matin jusqu'au soir. Je vais surtout dans la chapelle de la Ste Vierge, aux pieds du Père Éternel où je vois mes bonnes Sœurs tendrement chéries de mon cœur prier pour leurs pauvres sœurs exilées. Oh ! oui, demandez bien au Bon Dieu que nous soyons de bonnes missionnaires et que nous accomplissions en tout et toujours sa très sainte volonté ”.

Ma Sœur Valade, la supérieure, exprime aussi elle tout ce qu'il y eut de cruel pour son cœur, au moment de la séparation. “ Oh ! je n'oublierai jamais, ma chère Mère et mes bonnes Sœurs, la scène déchirante de nos adieux. Quand j'y pense, je ne puis que verser des larmes. Le souvenir de vos bontés, de votre affection me rend encore plus sensible ma séparation d'avec vous. Mais ai-je besoin de vous exprimer mes sentiments, ne les connaissez-vous pas suffisamment ?

“ Ma douleur s'est renouvelée bien vivement quand notre chère Mère McMullen et nos Sœurs Beaubien, Pinsonnault et Coutlée nous quittèrent à l'île Dorval. Vous vous imaginez sans doute comment nous passâmes la nuit dans cette île. Le lendemain il fallut s'embarquer sans rencontrer de nouveau les regards de nos Mères et de nos Sœurs.

“ C'est dans ce moment que mon pauvre cœur éprouva une

angoisse difficile à décrire. Plus les voyageurs chantaient, plus mon cœur se serrait.

“ En approchant de Sainte-Anne du Bout de l'Île, ma Sœur Lagrave eut le courage d'entonner le cantique “ Bénissons à jamais ”, etc., mais moi, je n'avais que des larmes pour bénir le Seigneur.

“ Enfin mon âme s'éleva au-dessus de ma faiblesse et je devins plus calme. Quand je me souviens, ma bonne Mère McMullen, des heureuses années que nous avons passées à la Procure ou à Châteauguay, je me sens un peu défaillir; mais en pressant mon crucifix sur mes lèvres, je me ranime et je deviens plus soumise et abandonnée à Dieu.

“ Continuez, mes bien chères Sœurs, à offrir vós prières au Seigneur, non seulement pour que nous arrivions au terme de notre voyage sans accident fâcheux, mais que nous ne nous rendions point indignes de ses grâces dans l'accomplissement de ses desseins sur nous.”

“ Le 3 mai, fête de l'invention de la sainte Croix, écrit ma Sœur Saint-Joseph, on nous a fait passer ce jour, si solennel à notre maison mère, dans une île pleine de bois brûlé. Il a plu et il a gelé tout le temps que nous y fûmes. Vous pouvez croire que c'était une bonne manière pour nous de célébrer par le sacrifice et la mortification l'une des plus grandes fêtes de notre Communauté.

“ A quatre heures de l'après-midi, ma Sœur Lagrave, qui se transportait chez nous par la pensée, exprimait ainsi le regret de son absence: “ Ah! si nous pouvions au moins entendre le prédicateur qui prêche en ce moment dans notre église, cela nous encouragerait ”. Je lui demandai alors de nous chanter au moins quelques-uns de ses beaux cantiques à la croix, ce qu'elle fit à notre satisfaction.

“ Le dimanche suivant, 5 mai, nous fûmes retardées à la rivière au Moine. Nous n'eûmes point la consolation d'entendre la sainte messe. Après avoir récité notre office, notre révérende Mère demanda à nos voyageurs s'ils voulaient faire le

chemin de la croix avec nous. Ils acceptèrent bien volontiers.

“ On me chargea de porter la croix en la manière qu'aurait fait un enfant de chœur. En parcourant ainsi en esprit les différentes stations, notre Mère récitait les prières et nos Sœurs Lagrave et Lafrance ranimaient notre ferveur par les beaux couplets du cantique “ Au sang qu'un Dieu va répandre ”, en y ajoutant une strophe du “ Stabat Mater ”.

“ Je crois que les anges étaient attendris de cette scène en plein désert.

“ Avant mon départ, je vous avais promis de vous informer de tous les incidents “ heureux ou malheureux ” qui pourraient arriver à notre chère Sœur Lagrave, notre Sœur sans peur et sans reproche. C'est bien dommage qu'elle ait du “ poids ”, ce serait vraiment la meilleure voyageuse.

“ Quand il s'agit du débarquement, on nous fait une espèce de pont avec de grosses branches d'arbres. C'est sérieux de faire passer la plus pesante des Sœurs. Nos hommes soutiennent alors ces branches avec plus d'attention aux deux extrémités et y ajoutent de plus l'aviron; lorsqu'elle est débarquée, ils respirent à l'aise et disent : “ Maintenant ce n'est plus rien, pas besoin de craindre pour les autres, pas de danger! le bois ne se rompra point ”.

Mais laissons ma Sœur Lagrave elle-même nous entretenir. Sa lettre est datée du 12 mai.

“ Que vous dirai-je, mes Sœurs bien-aimées? je ne puis réunir mes pauvres idées. Je crois que le gros vent les emporte dans le lac Huron. Je suis assise à plat sur le rocher, la tête me tourne, le cœur me palpite. En cet état comment puis-je m'exprimer convenablement? Ne perdons point cependant la bonne occasion de nous entretenir malgré la distance.

“ Le voyage est très pénible, je ne vous le cache point. Je m'attendais à tout cela, mais je vous assure que c'est le temps de dire qu'il y a une distance bien grande entre la théorie et la réalité. J'espère que le Bon Dieu me fera la grâce d'aller jusqu'au bout. Nous n'avons plus que trois portages difficiles à

faire; les autres sont nombreux, mais c'est peu de chose, paraît-il.

“Notre Mère et moi, n'avons presque pas dormi depuis notre départ. Nos deux jeunes Sœurs font mieux que nous, leurs nuits sont bonnes. Ma Sœur St-Joseph dort la nuit et le jour.

“ Nous avons eu, presque toujours, du mauvais temps; lorsqu'il ne pleut pas, nous avons vent contraire; ce qui retarde beaucoup notre marche. Quand il faut camper, nous sommes ordinairement pénétrées par la pluie, ou traversées de froid. Nous faisons un grand feu, mais tandis qu'un côté brûle, l'autre gèle.

“ On étend sous la tête une toile cirée, une couverture par-dessus, voilà le lit fait. Jugez si l'on y'est fraîchement. Quand il pleut la nuit, ce qui arrive fréquemment, notre maison de toile ne nous met pas beaucoup à l'abri des averses, l'eau entre partout et nos couvertures et tous nos vêtements s'humectent entièrement.

“ L'heure du coucher est ordinairement à neuf heures et demie, et selon le temps qu'il fait, le lever s'annonce à trois ou quatre heures.

“ Pour notre nourriture nous avons du bœuf salé, du jambon, du saucisson, du beurre, du biscuit: le sel, le poivre n'y manquent pas. Enfin du thé au sucre fin, sans lait, bien entendu.

“ Si nous avons parfois de la misère, la gaieté ne fait pas défaut, surtout au repos. Tous nos gens, les rameurs, m'appellent la grosse Sœur mauvaise, parce que je les sermonne, surtout les “jureurs”. Cependant nous n'avons qu'à apprécier leur conduite à notre égard. Ils sont polis, complaisants autant qu'on peut le désirer. Ils disent le chapelet avec nous dans le canot, et le soir nous les réunissons à la porte de notre tente pour faire la prière et les exercices du mois de Marie. Sauf quelques jurons et quelques chansons un peu croustilleuses, le reste va bien.

“ Il faut que j'ajoute encore quelque chose. Je dois avouer la vérité; si je ne le fais pas, quelque plume malicieuse ne man-

quera pas de l'écrire, et vous souriez d'avance à cette nouvelle. Vous me l'avez prélit que je "tomberais"... Malgré mes précautions et la pensée de mon "défi"... disons-le donc: j'ai eu le plaisir de tomber. Je dis le plaisir, ça peut en être un, quand on ne se fait pas mal. M. Doré vous le dira peut-être aussi lui, au retour: je vous permets d'en rire.

"Malgré tout, le Bon Dieu me fait bien des grâces; je les accepte avec autant de confusion que de gratitude; je ne les mérite point. Je me sens remplie de courage pour accomplir sa très sainte et aimable volonté, dût-il m'en coûter davantage encore! J'ai embrassé la croix, je veux la porter jusque sur l'autel du sacrifice, comme on nous le dit au beau jour de notre profession religieuse.

"Il ne nous est arrivé aucun accident sérieux; les portages sont quelquefois longs et fatigants; j'en éprouve, ce me semble, plus de fatigue que les autres; vous savez que je ne suis pas légère comme une plume. Quand il faut monter les côtes escarpées, me faire un chemin à travers les branches ou les buissons, passer des ravins, sur des arbres secs et pourris, je vous assure que j'y regarde à deux fois... mais que faire? il n'y a pas à reculer.

"Sans cette grande fatigue, je serais portée à accepter le compliment que l'on me fait, que je suis la meilleure voyageuse possible, parce que je n'ai peur de rien, excepté pourtant des serpents. Sur les rochers où nous campons présentement, nos hommes en ont tué quatre; ils en ont bien vu d'autres qu'ils n'ont pu atteindre. C'est la deuxième fois que nous campons avec des serpents et des couleuvres. Hier soir, nous étions en compagnie de crapauds; ils venaient sauter sur notre tente. Nous avons pris nos précautions pour qu'ils n'entrassent point.

"On vous l'a dit, c'est toute une affaire de me faire débarquer, acceptons-le; mais consolez-vous: quand les rapides ne sont pas très dangereux, M. Doré, qui ne me trouve pas peureuse, me laisse dans le canot; je n'en suis pas fâchée.

"Ma Sœur Lafrance n'est pas aussi brave: lorsque nous tra-

versons de grands courants qui emportent le canot, malgré la force de nos quatorze rameurs pour le retenir, la pauvre Sœur en est toute ratatinée.

“ Hier, nous sautâmes plusieurs rapides assez dangereux ; les bateliers poussaient des cris de joie, ça les anime. Moi, je ne criais pas, mais je riais de tout mon cœur. Nos jeunes Sœurs étaient pâles de frayeur et semblaient me reprocher mon sang-froid.

“ A demain ”.

(A suivre)

* * *



OU TROUVER LE BONHEUR

(Suite)

— Non, le trajet étant long, je ne puis guère me présenter dans la soirée chez des dames seules habitant la campagne, Je compte m'arrêter ce soir à Bordeaux et de là, écrire à Mme de Vaubell...

— Mme de Vaubell?... s'écria de Versy, ah çà, mais c'est donc de Paule de Lansac qu'il s'agit ?

— D'elle-même!... tu la connais ?

— D'enfance; la demeure de sa tante n'est pas éloignée de la nôtre, c'est une intime amie de ma sœur.

— A merveille!... alors, que penses-tu d'elle ?

Si M. de Brive fit cette question avec le secret désir de ne pas recevoir une réponse catégorique, il dut être satisfait, car presque aussitôt le regard d'Adrien se voila, et ce fut avec un sourire impénétrable qu'il répartit :

— Non, vraiment, je préfère ne rien dire... tu jugeras en parfaite liberté d'esprit... d'ailleurs, nous ne sommes plus seuls.

La portière en effet venait de s'ouvrir pour livrer passage à deux jeunes femmes et un homme âgé; de Versy se renfonça dans son coin, intimement satisfait de voir l'entretien interrompu; Jean tira de sa poche une revue scientifique et ne lui adressant plus que de temps à autre quelque brève remarque, lui permit de se plonger tout à son aise dans de profondes réflexions. Ce ne fut qu'aux approches de Bordeaux que de Versy renoua la conversation par ces mots :

— Mon cher, j'ai une combinaison à te soumettre qui arrangerait fort bien tes affaires. Arrêtons-nous à Bordeaux, dinons

au buffet ; il y a vers six heures un train qui part de la gare de la Bastide et nous mettra une heure après à la Sauve, station la plus rapprochée de Chai-Royal, la petite propriété occupée par ma famille. Je t'y emmène et demain, bien reposé, tu annonceras ton arrivée. Tu prendras à ton gré toutes les mesures convenables avant de risquer ta première visite : Castel-Fleuri, la demeure de Mme de Vaubell, n'est guère qu'à une demi-heure de la nôtre si on prend par les chemins de traverse.

— En vérité, tu es trop aimable, répondit Jean, mais la discrétion me commande de refuser : que penserait Mme de Versy !

— L'occupation favorite de ma mère est d'approuver tous les plans de son fils ; allons, si tu n'as pas d'objection plus sérieuse, tu dormiras cette nuit sous notre toit.

Jean pensa qu'en réalité, l'arrangement proposé par son ami était tout à l'avantage de ses projets et finit par accepter. Le reste du voyage se passa gaiement grâce à la verve du jeune ingénieur qui s'était mis en tête d'enlever son ami, pour quelques heures, à toute préoccupation sérieuse. Comme l'avait prédit Adrien, Mme de Versy accueillit son hôte avec une parfaite affabilité.

C'était une petite femme dont le visage encore frais, respirait avant tout la douceur poussée à un degré presque invraisemblable et qui contrastait singulièrement avec l'air de décision empreint sur les traits de sa fille. Blanche de Versy avait vingt ans, une beauté blonde plutôt éblouissante que vaporeuse, et des mouvements de tête altiers comme ceux d'une jeune reine. Aussi, lorsque les deux voyageurs, très fatigués, s'en allèrent prendre du repos, il n'est pas bien sûr que la dernière pensée de Jean avant de s'endormir, fut pour la fiancée inconnue qui emplissait son esprit depuis tant de mois !

II

Le lendemain, à l'heure où tout confus de son tardif réveil, Jean terminait hâtivement sa toilette, Mlle Blanche et son frère

revenant d'une promenade matinale, suivaient lentement l'allée de sapins, unique endroit ombragé à Chai-Royal.

— Tu es trop jolie pour que j'ose dire que c'est une occasion unique, disait Adrien, mais je puis affirmer qu'elle est précieuse, si tu consens à en tirer parti. Outre ses avantages personnels, Jean possède une fortune superbe qui s'accroîtra s'il exerce la médecine, car il passe pour un homme de talent. . . . et puis, je te le répète, hier encore il m'a déclaré que jamais l'argent n'entrerait dans ses projets de mariage.

La jeune fille eut un geste d'impatience :

— Tu oublies que M. de Brive est le fiancé de cette pauvre Paule! . . .

— Pas encore; il ne l'a jamais vue, te dis-je; et puis, pourquoi le bonheur de Paule serait-il absolument attaché à cette union. . . un autre que Jean de Brive peut rêver de l'épouser! . . .

— Ah! fit Blanche, s'arrêtant net pour regarder son frère, tu sais, c'est une sensitive que mon amie.

— Sois tranquille; j'ai, tout comme un autre, l'intention de rendre ma femme heureuse. . . d'autant plus que sa fortune est telle qu'il me la faut pour favoriser mes entreprises. . . . voyons, Blanche, qu'est-ce que je te demande? . . . simplement de te montrer à Jean sous ton jour le plus favorable; cela n'a rien de déloyal. . . pas plus que de me servir un peu auprès de ton amie. Crois-moi, nous pouvons faire deux heureux et assurer notre bonheur. . . Tu ne réponds pas? . . .

La jeune fille, très troublée, venait de quitter brusquement son frère pour aller s'enfermer dans sa chambre. Mais celui-ci s'en inquiéta peu; il s'était dit souvent qu'avec sa beauté, ses goûts mondains et une dot très modeste, Blanche s'établirait difficilement et ce fut avec un sourire de confiance qu'aux premiers tintements de la cloche du déjeuner, il la vit entrer au salon rayonnante et pleine d'entrain.

Elle avait un esprit médiocre, mais elle savait donner à ses propos futiles un tour spirituel qui n'excédait jamais la me-

sûre permise à une fille bien élevée, prêtait un attrait de plus à sa beauté. La douce Mme de Versy jouissait innocemment du triomphe de sa fille. Pour Adrien, en sortant de table, il ne fut nullement surpris d'entendre Jean lui dire :

— J'irai dès aujourd'hui faire une visite à Mme de Vaubell ; si sa pupille est aussi distinguée que Mlle de Versy, je n'aurai rien à désirer.

— Oh ! répartit négligemment l'ingénieur, bien habile est celui qui peut trouver le moindre point de ressemblance entre ma sœur et Paule de Lansac ; mais, à propos de tes projets, j'espère que tu comptes demeurer à Chai-Royal quelques jours encore. . .

— Vraiment, mon cher Versy, je n'ose.

— Il faut oser pourtant. Avec ton père, un ancien ami de Mme de Vaubell, tu pouvais sans singularité aux yeux de cette jeune fille accepter l'hospitalité que la vieille dame ne va pas manquer de t'offrir là-bas ; mais à présent. . .

— J'avoue que cette réflexion s'est également présentée à mon esprit, et. . . tiens, j'accepte avec plaisir de prolonger mon séjour parmi vous.

— A la bonne heure ! . . . je vais faire seller deux chevaux et je t'accompagnerai si tu le veux, jusqu'en vue de Castel-Fleuri.

Adrien s'éloigna en fredonnant. C'est qu'aussi jusqu'alors, tout marchait à son gré : d'un côté, Jean ne se faisait pas prier pour rester à Chai-Royal, de l'autre, Blanche sans qu'il fût nécessaire de rien lui dire, était partie après déjeuner dans sa petite voiture de campagne attelée d'un âne blanc, avec le dessein de proposer une promenade à Mlle de Lansac et, dans l'esprit de son frère, elle devait avoir son idée.

Deux chemins menaient à Castel-Fleuri, l'un assez court avait été choisi par Blanche ; l'autre, que de grands détours allongeaient de plus d'un quart de lieue, fut judicieusement adopté par son frère.

Sous le soleil ardent, les montures des deux jeunes gens avançaient lentement à travers d'immenses plans de vignes aux feuilles roussies, aux grappes déjà mûrissantes.

Çà et là, quelque demeure de paysans, massive et percée d'étroites ouvertures, venait rompre la monotonie de ce paysage gascon. Jean ne parlait guère, intérieurement préoccupé de la démarche qu'il allait faire; de Versy, au contraire, était étincelant: cancons du monde parisien, anecdotes piquantes, tout lui était bon pour captiver l'esprit de son unique auditeur qu'il semblait prendre à tâche de ne point livrer à lui-même. Enfin, pourtant, force lui fut de s'arrêter:

— Je te laisse, dit-il, d'ici on aperçoit Castel-Fleuri; suis cette allée de platanes, une rareté pour notre pays dénudé, et dans trois minutes tu seras au château. Bonne chance; et à ce soir!

— A ce soir, répéta de Brive qui éperonna son cheval et s'engageant dans l'allée ombreuse, considéra la construction qui la terminait.

Castel-Fleuri, un grand bâtiment de pierre relié à une tour carrée et flanqué d'un pigeonnier au toit pointu, devait sans doute la deuxième partie de son nom au manteau de verdure qui enserrait ses murs, aux guirlandes d'églantines, de chèvrefeuilles et de roses qui entouraient ses ouvertures cintrées. Partout de fleurs éclatantes et parfumées, mais jetées là dans une profusion désordonnée par dame Nature sans qu'aucune main soigneuse essayât de discipliner leurs entreprises.

Un quart d'heure avant que Jean de Brive franchit pour la première fois le seuil de cette pittoresque demeure, une porte ouverte dans la façade opposée avait livré passage à Paule de Lansac que Blanche attendait avec sa charrette; et maintenant Fanfan, le petit âne blanc, les entraînait de son trot sautillant vers l'Est, à travers une campagne moins aride, plantée de cultures diverses. Adrien avait dit vrai; aucun rapprochement n'était possible entre la beauté triomphante de Mlle de Versy et la délicate enfant assise près d'elle. Moins grande que son amie, mais avec une taille élancée et bien prise, Paule avait dans son attitude et dans ses mouvements une grâce plus simple, dans sa voix au timbre très chaud quelque chose qui

pénétrait, sans cependant s'imposer comme les accents brefs de Blanche. Le profil était fin ; les traits purs et la bouche un peu grande recevaient le mot d'ordre de deux yeux noirs très fendus où, gaieté et tristesse, impressions tendres ou amères venaient se refléter tour à tour, changeant avec une mobilité remarquable la physionomie de leur propriétaire.

Un sourire sur les lèvres, elle écoutait avec complaisance le babil extravagant de sa compagne qui sautait d'un sujet à un autre, peut-être pour le simple plaisir de parler, peut-être aussi, cherchant à dire une chose difficile.

— Paule, demanda-t-elle tout à coup, quel air penses-tu que nous ayons dans cet équipage ?

— Mais, l'air de deux bonnes campagnardes qui se promènent.

— Deux campagnardes ! grand Dieu ! . . . et tu énonces une pareille opinion sans sourciller !

— Que veux-tu que cela me fasse ? demanda Mlle de Lansac riant tout à fait.

— A toi, Simplette, rien ; mais je serais on ne peut plus mortifiée de rencontrer mon frère et M. de Brive ainsi trainée par Fanfan.

— M. de Brive ! répéta Paule étonnée, le docteur Jean de Brive est chez vous ?

— Lui-même ; Adrien l'a invité à passer quelques jours à Chai-Royal . . . selon toute apparence il compte prolonger son séjour, et . . . je ne me soucie pas de lui paraître ridicule.

Mlle de Versy avait mis dans ses inflexions de voix plus de sous-entendus qu'il n'en fallait pour attirer l'attention de sa compagne ; mais celle-ci l'écoutait à demi :

— Je connaissais son père, dit-elle gravement, pauvre vieil ami ! . . . il est mort deux mois après sa dernière visite à ma tante.

Mazie Mouans.

(A suivre)

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

La guerre d'Afrique.—Un discours de M. Balfour.—Le cardinal Vaughan et sa circulaire.—La Haute Cour et Paul Déroulède —Le dénouement du procès.—M. Paul Deschanel.—Deux lois de persécution.—M. de Mun et M. de Marcère.—Une réception à l'Académie française.—M. Lavedan et M. Costa de Beauregard.—Au Canada.

La guerre d'Afrique continue à captiver l'attention des deux hémisphères. Pendant trois ou quatre semaines, il n'y a pas eu de combats très importants, et les armées en présence se sont surtout tenues dans une attitude d'observation. Mais, depuis quelques jours, le général Buller, qui a reçu des renforts, a commencé une vaste opération dont l'objet est la délivrance de Ladysmith. Il a franchi la rivière Tugela à l'ouest de Colenso, et s'avance vers la ville assiégée. On s'attend à recevoir des nouvelles d'une grande bataille qui décidera du sort de cette place.

L'Angleterre montre une détermination énergique. Les revers sanglants que ses armées ont subis n'ont eu pour résultat que de la faire redoubler d'efforts. Elle mobilise de nouveaux bataillons. Elle fait appel aux volontaires et aux milices. Et elle envoie en Afrique ses meilleurs généraux.

* * *

M. Balfour a prononcé récemment à Manchester un discours, en défense de la politique ministérielle. Ce discours a été mal accueilli par la presse. On reproche au cabinet Salisbury de n'avoir pas justement apprécié la grandeur de l'entreprise où l'on allait entrer, de ne s'être pas rendu compte des difficultés à vaincre, des forces de l'ennemi, et des moyens d'action que l'on aurait à mettre en œuvre. Le département de la guerre est l'objet de bien des critiques.

* * *

A propos de la guerre, on s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps d'une circulaire adressée par Son Éminence le cardinal Vaughan à son clergé. Un passage de cette lettre publié par quelques-uns de nos journaux, se lisait comme suit :

“ Il ne s'agit pas maintenant de savoir si cette guerre est juste ou injuste. Il s'agit surtout de savoir si les sujets de la reine voudront laisser se dissoudre par leur manque d'énergie et de dévouement cet empire britannique qui a été créé par la même Providence qui avait fait l'immense Empire romain et qui l'avait appelé à l'exécution de ses secrets desseins.”

Un journal catholique de Paris, la *Vérité*, après avoir reproduit ce passage, faisait les observations suivantes :

“ Il paraît cependant impossible d'admettre que, sans se préoccuper de la justice ou de l'injustice de la guerre, un prélat, un cardinal, prie et fasse prier pour qu'elle s'achève par le triomphe, au profit de la suprématie britannique.”

Quelques journaux canadiens ont aussi donné cours à des réflexions analogues au sujet du même texte. Le fait est que la phrase attribuée au cardinal Vaughan était assez étrange. On semblait lui faire faire bon marché de la question de justice, ce qui n'était guère admissible.

Un des journaux auxquels nous venons de faire allusion disait à ce sujet : “ Que l'on nous dise que ce haut dignitaire est d'opinion que, dans cette question sud-africaine, le droit et la justice sont du côté de l'Angleterre : parfait ! Nous respectons une pareille opinion, bien que nous ne nous considérions nullement obligé de l'accepter comme parole d'évangile.” Or c'est précisément ce que le cardinal Vaughan a dit. Le texte complet et véritable de la circulaire en question nous est parvenu. Et ce texte diffère sensiblement de celui qui avait d'abord été publié. Au début de sa lettre Son Éminence affirmait sa croyance en la justice de la cause britannique. Elle disait : “ Quelque doute qu'on ait pu avoir sur la légitimité du projet d'imposer les revendications anglaises par l'épée, on ne peut douter aujourd'hui que la guerre nous a été imposée et que la justice est de notre côté.” Puis le cardinal développait ainsi sa pensée : “ Il a été clairement démontré que les chefs boërs des deux républiques étaient déterminés à combattre pour

“l'établissement de la suprématie des Boërs dans l'Afrique méridionale, que des préparatifs militaires avaient été organisés secrètement sur une grande échelle dans ce dessein. Il est évident aussi que les négociations engagées pour arriver à une solution pacifique des difficultés survenues entre Boërs et Anglais ont été subitement rompues par un ultimatum qui déclarait la guerre au bout de quelques heures, à moins que l'Angleterre ne retirât ses troupes de sa propre colonie et ne fermât à ses transports ses ports africains. Il n'y a pas d'erreur sur l'intention. L'invasion du territoire britannique a été accompagnée par des déclarations répétées, annexant ce territoire à la République boër. Il est toujours légitime et parfois nécessaire de résister à l'invasion et à l'annexion, *vi et armis*”. Et c'est après ce passage que le cardinal ajoutait : “It is now a question of something more than of what is lawful. The question is, shall the British Empire be allowed to fall to pieces by supineness and by want of determination and self-denial? The answer is, no.” Comme on le voit, il y a une différence considérable entre ce texte et la version française qui a d'abord été publiée.

Sans doute, l'opinion de Son Eminence quant à la justice de la guerre est discutable; mais on ne peut lui reprocher d'avoir déclaré indifférente cette question de justice.

* * *

J'avais annoncé, dans ma dernière chronique, que Paul Déroulède avait été condamné à deux ans de prison pour complot contre la sûreté de l'État. J'avais été victime d'une dépêche mal rédigée. La condamnation à deux ans de prison était pour un incident d'audience. Souffrant, pouvant à peine se tenir debout, M. Déroulède était venu faire devant la Haute Cour une déclaration en faveur de son ami M. Marcel Habert. Le procureur général ayant discuté avec acharnement cette déclaration, Déroulède, emporté par la douleur et le ressentiment du traitement qu'il subissait depuis des mois, a prononcé les paroles suivantes : “En venant ici, j'avais fait pour Marcel Habert un effort pénible. Après ce qui vient d'être dit, et n'ayant

aucun doute, d'une part, sur l'obéissance de la magistrature assise aux ordres du gouvernement... (Protestations.)" C'est ici que s'est produit l'incident. Voici quelques passages du dialogue dramatique qui a eu lieu entre l'accusé exaspéré, le président débordé par ce flot d'invectives brûlantes, et le procureur général suffoqué l'indignation :

M. le président. — M. Déroulède, je vous arrête...

M. Déroulède. — Je suis déjà arrêté!

M. le président. — Vous venez d'adresser un outrage à la juridiction devant laquelle vous comparez, à la magistrature...

M. Déroulède. — A l'une et à l'autre; à celle-ci et à celle-là.

M. le président. — M. Déroulède vient de prononcer, au sujet de l'obéissance de la magistrature...

M. Déroulède. — Oui, du procureur et de la Cour. Je n'ai aucun doute à ce sujet, et je maintiens mes paroles... (Bruit continu.) Nous sommes ici dans une atmosphère d'infamie; je veux être condamné, j'en veux pour mon argent et je ne dis que ce que je pense de tous ces misérables! (Tumulte.)

Une voix à gauche. — Une douche!

M. le procureur général. — Messieurs, vous venez d'entendre...

M. Déroulède. — Parlez, monsieur le procureur général, vous avez déjà mon mépris, vous ne l'augmenterez pas! (Nouvelles exclamations.) Je prétends que cette assemblée est infâme et déshonore la France et la République! elle est l'anarchie et vous êtes son drapeau rouge, monsieur le procureur général!... (Le reste des paroles de M. Déroulède se perd dans le bruit.)

M. le procureur général. — Cette lutte entre la révolte et la loi aura une fin!

M. Déroulède. — C'est bien entendu!

M. le procureur général. — Vous allez prononcer, messieurs, il n'est pas de commentaires, ni de développements. A plusieurs reprises...

M. Déroulède. — J'ai témoigné mon mépris à la Haute Cour et je le témoigne encore! (Exclamations.) Vous êtes tous les domestiques de l'illégalité! (Bruit continu.)

M. le procureur général. — Continuez, je continuerai aussi!

M. Déroulède. — Oui, je vous cracherai mon mépris au visage!

On conçoit l'émotion produite dans la salle par cette scène violente. Edouard Drumont, dans la *Libre Parole*, lui a consacré un article où se trouvaient ces lignes non moins violentes que les imprécations du poète patriote: "C'est un spectacle " d'une imposante grandeur, d'une grandeur presque tragique, " que celui-là:

" Déroulède, hors d'état de se tenir debout parce qu'il " souffre encore de ses blessures de 1870, et crachant son mé- " pris à la face des misérables, des pourris et des vendus qui " composent la Haute Cour.

" C'est de pareilles scènes que sera faite l'histoire de ce " temps, que quelque Tacite sans doute est en train d'écrire.

" Ce spectacle, si humain par l'émotion qu'il dégage, par la " populaire figure qu'il nous montre une fois de plus au pre- " mier plan, est aussi d'un magnifique symbolisme." Ces excès de parole et de plume donnent une idée de l'acuité de la crise politique que traverse la France.

C'est pour cet incident que Déroulède a été condamné à deux ans de prison.

* * *

Ce fameux procès devant la Haute Cour s'est enfin terminé le 5 janvier courant, après toute une série de réquisitoires et de plaidoiries. Toute cette grosse affaire de complot, toutes ces recherches policières, toutes ces arrestations innombrables, tout ce vaste appareil de justice solennelle et extraordinaire, a abouti à quatre condamnations mal motivées!! On avait dit que la République était en danger. MM. Waldeck-Rousseau, Galliffet et Millerand avaient voulu poser en sauveurs de la patrie. Le premier ministre avait déclaré du haut de la tribune: " Nous avons trouvé la conspiration partout." On avait d'abord annoncé des poursuites contre quatre-vingts citoyens accusés de complot contre la sûreté de l'État. Puis on avait retenu en prison quarante inculpés seulement. Puis, soumise au tamis de la commission d'instruction, l'accusation n'avait pu conserver que quinze prévenus. Subséquemment, après de longs débats, le ministère public lui-même avait été forcé de conclure à la mise en liberté de six accusés. Et voici que, sur les neuf derniers, la Haute Cour du Sénat, composée en grande majo-

rité de politiciens, ennemis implacables des accusés, ne peut, malgré son hostilité et son parti pris, rendre des arrêts de condamnation que contre trois d'entre eux, et contre un quatrième, qu'on n'a pu arrêter et qui n'est pas venu se défendre!!

Et remarquez dans quelles conditions désastreuses ce désastreux arrêt est rendu. On déclare Paul Déroulède, André Buffet et Jules Guérin coupables de complot contre la sûreté de l'État, avec commencement d'exécution; et, par suite des acquittements et des arrêts de non-lieu antérieurs, on a proclamé d'avance qu'ils n'ont pas eu de complices. Des conspirateurs sans complices!! Enfin, pour consommer le tout, on vote en faveur des condamnés les circonstances atténuantes. Voilà le piteux dénouement de cette grande comédie politique et judiciaire. C'est bien le cas de répéter: "Parturient montes"...

On conçoit que la presse ait criblé de sarcasmes l'auteur de cette pièce malheureuse, c'est-à-dire le ministère. *L'Univers* s'écrie: "Ainsi donc, à eux trois, sans complices (la Haute Cour le déclare), MM. Buffet, Déroulède et Guérin ont voulu, par la force, renverser les institutions. Heureusement pour celles-ci, M. Waldeck-Rousseau veillait! Et grâce à un déploiement extraordinaire de mesures exceptionnelles qui ont suspendu la vie législative, secoué tout le pays, le ministère a sauvé la République de ce péril effroyable. De deux choses l'une: ou il n'y avait pas de complot réel, comme paraît l'établir le verdict de la Haute Cour, et alors le gouvernement a fait preuve d'un affolement misérable, à moins qu'il n'ait joué une comédie indigne... et sans succès; ou il y avait un complot sérieux, et alors le gouvernement, en n'en saisissant pas les fils, a montré la plus lourde maladresse. Dans les deux cas, il doit être condamné."

Nous croyons que l'issue du procès a porté un coup sérieux au prestige du ministère Waldeck-Rousseau.

Voici maintenant quelles ont été les sentences. Paul Déroulède a été condamné à dix ans de bannissement, ses condamnations antérieures à trois mois et à deux ans de prison étant déclarées confondues avec ces années d'exil; c'est-à-dire qu'il n'aura pas de prison à subir. André Buffet, et M. de Lur-Saluces, contumace, ont été condamnés également à dix ans de bannissement; et Jules Guérin à dix ans de détention dans une enceinte fortifiée.

Après avoir entendu la lecture de l'arrêt qui le condamnait, Déroulède s'est écrié :

“ Vous m'avez déjà condamné à trois mois de prison pour outrages au président de la République, à deux ans de prison pour outrages à la Haute Cour.

“ De quelle condamnation allez-vous me frapper? Peu m'importe et peu importe à mes partisans! Vous savez bien que je ne ferai pas ma peine jusqu'au bout. Vous savez bien que la nation, la partie saine du parti républicain, sont lasses de votre régime. (Mouvement.)

“ Ensevelissez-moi dans quelque détention lointaine, chassez-moi du sol de la patrie, châtimez le plus dur pour le vieux soldat que je suis.

“ Je reviendrai quand reviendra la justice. Je reviendrai quand le pays sera libéré! (Mouvement prolongé.)

“ Vive l'armée de la France! Vive la République du peuple!”

Déroulède et Buffet ont été conduits en Belgique, d'où le premier est parti immédiatement pour Saint-Sébastien, en Espagne, près de la frontière française.

Il nous paraît évident que le gouvernement de la République a commis une grande faute en s'engageant dans ce procès, qui n'a fait qu'ajouter un nouvel aliment aux discordes et aux haines fratricides dont souffre notre chère France.

* * *

L'un des effets immédiats de l'échec indéniable subi par le gouvernement devant la Haute Cour, a été la réélection, à une grosse majorité, de M. Deschanel comme président de la Chambre, après les vacances parlementaires. Le chef du parti radical, M. Henri Brisson, enragé sectaire, et partisan du cabinet, se présentait de nouveau aux suffrages des députés en opposition à M. Deschanel. Au début du présent parlement, celui-ci, candidat de M. Méline à la présidence, n'avait été élu, contre le même M. Brisson, lors du scrutin provisoire, que par une voix, et subséquemment que par quatre et dix voix. Cette fois il a battu M. Brisson, son sempiternel adversaire, par la majorité considérable de quatre-vingt-huit voix. Il nous semble que ce vote est un symptôme, et que le parti républicain modéré, le parti Méline, se ressaisit et gagne du terrain.

M. Deschanel, jeune encore, fin lettré, orateur éloquent, n'ayant rien du sectaire, ennemi résolu du socialisme et du jacobinisme, nous paraît destiné à une brillante et utile carrière. Il n'est pas un croyant, mais il n'est pas non plus un persécuteur, et nous voyons en lui l'un de ceux qui peuvent ramener la République dans la voie de la modération, de la tolérance et de l'équité!

* * *

La modération, la tolérance et l'équité, elles sont absentes des deux projets de loi du ministère Waldeck-Rousseau sur le stage scolaire et sur les associations. Ce sont là deux des mesures les plus iniques qui aient été soumises aux chambres françaises depuis plusieurs années. Comme elles vont faire beaucoup de bruit d'ici à quelque temps, et qu'il en sera souvent question, nous croyons utile d'en donner une juste idée aux lecteurs de la REVUE CANADIENNE.

La loi sur le stage scolaire est dirigée contre la liberté de l'enseignement. C'est un moyen hypocrite et déloyal de combattre l'enseignement libre, et d'étouffer la compétition victorieuse qu'il fait aux écoles de l'État. Voici les articles de ce projet court, mais perfide et dangereux :

Article premier. — Un stage scolaire de trois ans, dans les établissements publics d'instruction secondaire, est exigé des aspirants et des aspirantes aux fonctions publiques, pour lesquelles sont requises les études secondaires ou supérieures, ainsi que des candidats ou candidates aux examens ou concours d'admission aux écoles de l'État établies pour le recrutement des services publics. Les dernières années d'études entrent seulement en ligne de compte pour le stage scolaire.

Article 2. — L'attestation de stage doit accompagner toutes les demandes d'emplois ou d'inscriptions aux examens ou concours visés à l'article premier. La forme de cette justification sera déterminée par un règlement d'administration publique.

Article 3. — Si les directeurs des pensionnats, qui voudront faire accomplir par leurs élèves le stage scolaire, ou les personnes qui sont employées dans ces pensionnats, appartiennent à une association, ils devront justifier que cette association a été constituée conformément aux lois qui régissent la matière.

Article 4. — Un stage scolaire de deux ans est exigible à partir de 1901.

La présente loi est applicable à partir de 1903.

Il est clair qu'une telle loi a pour but de tuer les établissements libres d'enseignement secondaire, en d'autres termes les collèges et les séminaires catholiques. Si elle était adoptée, tous les enfants dont les parents, suivant les dictées de leur conscience, les auraient fait instruire dans les établissements libres, se verraient fermer la porte des fonctions publiques. Et ceux qui voudraient ne pas fermer cette porte à leurs enfants se trouveraient placés entre leur conscience et leur légitime ambition paternelle.

Ce projet odieux a soulevé une vive indignation parmi les catholiques, et même parmi les libéraux sincères, qui en dénoncent la tendance tyrannique. Comment, disent-ils, parce qu'un père de famille aura fait instruire son fils dans une institution, excellente mais ne portant pas l'estampille officielle, ce fils, doué peut-être des plus brillantes aptitudes et capable de servir la France avec éclat, se verra tenu à l'écart de toutes fonctions et sera traité comme un paria dans sa patrie! N'est-ce pas là une monstrueuse injustice? N'est-ce pas là précisément rétablir ces privilèges que la Révolution française se vantait d'avoir abolis? N'est-ce pas créer des castes, et diviser plus profondément la nation, au lieu de travailler au rétablissement de cette union qui devrait être le désir ardent de tous les patriotes?

Cette mesure néfaste a pour but de retirer aux catholiques ce qui leur restait des libertés garanties par la loi de 1850 sur l'enseignement secondaire, et par celle de 1875. Le mouvement de résistance s'est très vite accentué. Le comte Albert de Mun, l'illustre champion des droits catholiques, s'est jeté dans l'arène dont une maladie douloureuse l'avait tenu écarté en ces derniers temps. Il a publié dans le "Correspondant" trois lettres à M. Waldeck-Rousseau vibrantes d'indignation, et étincelantes de verve. Il a obtenu, pour sa campagne de protestation et d'agitation pacifique, le précieux concours de M. de Marcère, sénateur, ancien ministre de la République, qui, au nom même des principes républicains, repousse de toutes ses forces la loi d'exception et d'ostracisme proposée par le ministère. Le rapprochement de ces deux hommes, dont les doctrines diffèrent sur bien des points, est un symptôme vraiment consolant.

Voici un extrait de la lettre de M. de Marcère en réponse à l'appel que lui avait fait M. de Mun :

“ Vous avez eu raison de compter que je me joindrais à vous pour solliciter, en vue de la défense des libertés menacées, l'adhésion publique des hommes de bonne volonté. Le temps, en effet, est venu de parler. Et s'il y a encore, comme j'en suis convaincu, une France libérale, elle protestera contre l'entreprise la plus audacieuse, à ma connaissance, qui ait été tentée, depuis un siècle, contre toutes les libertés.”

M. de Mun a reçu une foule d'autres précieuses adhésions. Citons celles de MM. Legouvé, le comte d'Haussonville, Thureau-Dangin, Albert Vandal, le duc de Broglie, Paul Bourget, marquis Costa de Beauregard, marquis de Vogüé, François Coppée, duc d'Audiffret-Pasquier, membres de l'Académie française, de MM. Paul Leroy-Beaulieu, de Lapparent, de Bussy, le vice-amiral de Jonquières, de MM. Wallon et Chaillaud, sénateurs, etc.

Mais un autre concours encore plus puissant que tous ces concours individuels, quelle que soit leur importance, c'est la circulaire de l'alliance des républicains progressistes aux délégués pour les élections sénatoriales. On y lit le passage suivant :

“ Dans le même ordre d'idées, il est une autre question qui s'impose : parmi les lois proposées en ce moment au Parlement, il en est une qui caractérise plus que les autres la politique du combat, c'est la loi contre la liberté de l'enseignement, qui menace de lancer le pays dans la voie désastreuse des querelles religieuses et de couper la France en deux. Qu'on ne dise pas qu'elle est nécessaire pour combattre le cléricalisme : car elle ne peut que lui donner une force nouvelle en mettant de son côté beaucoup de catholiques qui étaient venus sincèrement à la République.

“ Sur ce point essentiel, il est donc indispensable que vous posiez aux futurs élus la question suivante :

“ Êtes-vous décidé à vous opposer à toute loi comme à toute mesure de nature à porter atteinte à la liberté de l'enseignement ? ”

Quand on songe que c'est un groupe républicain important, dont le chef, M. Méline, a été premier ministre et peut le redevenir, quand on songe que c'est ce parti qui tient un tel lan-

gage, on ne peut que se réjouir du chemin fait par les idées de modération et d'équité dans un certain milieu, autrefois plus réfractaire à la logique et à la justice.

Les adversaires du projet de loi ministériel ont déjà remporté une première victoire. Quelques sectaires voulaient faire renvoyer la mesure à une commission spéciale dont on aurait pu craindre la composition et le parti pris. Mais M. Ribot, président de la commission régulière de l'enseignement, a protesté avec force contre ce dessaisissement. Il a insisté pour que le projet fût soumis à sa commission, dont l'esprit, sans être parfait, peut faire concevoir certaines espérances. Et la chambre lui a donné raison.

La lutte pour la liberté se présente donc sous un assez favorable aspect.

* * *

L'autre projet de loi anti-clérical, présenté par le ministère, c'est celui qui concerne le droit d'association. En voici les dispositions les plus dangereuses :

Art. 2. — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à la constitution, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce, est nulle et de nul effet.

Art. 3. — Aucune convention d'association ne pourra être formée que pour un temps déterminé. En l'absence d'une stipulation relative à sa durée, elle pourra être résolue par la seule volonté d'une des parties.

Art. 13. — Ne peuvent se former sans autorisation préalable par décret rendu en Conseil d'Etat :

Les associations entre Français et étrangers :

Les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers.

Les mots "ou emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce" ont pour objet d'interdire les vœux religieux d'obéissance, de chasteté, de pauvreté. L'article trois vise la durée des vœux. L'article treize rendrait illégales les congrégations dont le siège ou le supérieur général sont à Rome. Voilà la portée de cette loi scélérate. La bataille n'est pas encore engagée sur ce projet. Nous tiendrons les lecteurs de la REVUE CANADIENNE au courant de la lutte.

* * *

Un nouvel académicien vient d'être admis à siéger sous la coupole du Palais Mazarin. C'est M. Henri Lavedan. Ce plus récent des immortels, est né vers 1860 à Orléans. Son père était Léon Lavedan, ancien rédacteur du " Moniteur du Loiret " et du " Français ", à qui la terrible plume de Louis Veillot infligea plus d'une blessure. Henri Lavedan, après avoir commencé ses études sous l'œil paternel de Mgr Dupanloup, au petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin, les termina à Paris. Il parut quelque temps dans les bureaux d'une administration, puis, il entra dans les lettres par la petite porte de la chronique gauloise et du conte grivois. De là il passa au théâtre où il donna ce que l'on appelle des pièces cruelles, dans le jargon du jour, et ce qui signifie en bon français des pièces scandaleuses. Ces comédies de mœurs dépravées, " Une famille ", " Le prince d'Aurec ", le " Nouveau jeu ", le " Vieux Marcheur ", firent sa réputation ! Il devint l'un des princes de la littérature cabotine, et l'Académie trop facile lui ouvrit ses portes.

Ce monsieur, auteur très léger d'œuvres très lestes, venait parler, l'autre jour, dans son discours de réception, d'Henri Meilhac dont les comédies graveleuses sont trop connues. Il a fait l'éloge de son peu respectable prédécesseur avec un rare cynisme, et dans un langage excessivement déluré. L'Académie avait assisté peu souvent à pareil dévergondage de pensée et de style.

Il a failli, paraît-il, y avoir une crise à ce sujet. D'abord, M. Thureau-Dangin, qui, d'après les règlements, devait répondre au récipiendaire, avait refusé cette tâche ingrate, prétendant qu'il ne connaissait pas du tout l'œuvre de ce dernier. M. le marquis Costa de Beauregard fut alors désigné. Cet académicien, auteur du beau livre " Un homme d'autrefois ", est un catholique sincère, et un écrivain remarquable par l'élévation de sa pensée et la distinction de son style. Il consentit à recevoir M. Lavedan. Mais sa réponse au discours de celui-ci, était tellement cinglante dans sa forme primitive, que le récipiendaire se cabra sous la lanière, et menaça de ne pas aller prendre séance si certains passages n'étaient pas supprimés et d'autres adoucis. M. Costa de Beauregard voulut bien se rendre à cette exigence, peut-être avec une courtoisie excessive ; mais il le fit

toutefois de manière à conserver dans sa harangue plusieurs cuisants paragraphes.

On conçoit que, dans de telles conditions, cette séance académique a été d'un piquant intérêt. M. Lavedan a donné carrière à sa fantaisie aventureuse, et M. Costa de Beauregard lui a distribué des fleurs accompagnées de beaucoup d'épines. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques-unes de ses mordantes critiques. Faisant allusion à certaines pièces du nouvel académicien, il lui a dit :

“ Donnez-nous donc un peu de vie humaine, au lieu de nous fabriquer tant de vie parisienne. Quand on a le cœur et l'esprit que nul ne vous marchandé, il est autre chose à dire de la vie que les amusements de quelques petits vicieux ou que les amours rancies de quelques vieillards à l'âme pourrie.”

Un autre trait qui a dû porter est le suivant :

“ Vous avez trop d'esprit. Il vous gêne jusqu'à vous troubler. Non content de le dépenser, de le prodiguer, devrais-je dire, en fusées, en pluies d'étincelles, il vous plaît encore de l'envoyer parfois se promener en feu follet sur les pires marécages. Depuis cette scandaleuse “ Reine d'Espagne ” du chevalier de la Touche, si tragiquement sifflée en 1831, on n'a pas gardé le souvenir, à Paris, d'une faitaisie aussi débridée que votre “ Vieux Marcheur ”.

“ Vous poursuivez la réhabilitation de cet irréductible survivant. Il n'a trahi, dites-vous, avec votre indulgence accoutumée, que ses cheveux blancs et le sens commun. Mais encore, monsieur, pour les trahir de cette sorte, aurait-il bien fait de mettre entre nous et lui ce mur, vous savez, ce fameux mur derrière lequel il se passe quelque chose.

“ L'habileté qu'avait Meilhac à tourner court, à ne pas aller, comme vous le disiez si bien, jusqu'à l'extrême élan, vous charmait tout à l'heure. “ L'éphémère tristesse que vous causait cette déception vous semblait tout ce qu'il y a de plus pénétrant, de plus raffiné, de plus artistique.” Pourquoi donc ne nous avoir pas laissés, nous aussi... sur une déception? Non, le mot trahirait ma pensée, mais, au moins, sur une illusion, si compromise fût-elle?

“ Vous en coûterait-il beaucoup d'avouer que les ébrouements de Labosse toujours en quête des mots graveleux et de situations... comment dirais-je, inextricables, si vous voulez,

ont fini par faire pleurer chez vous, ce bon petit enfant de Mgr Dupanloup."

Enfin M. Costa de Beauregard a fait avec une sévère éloquence la critique de ce rire dissolvant, dont on entend sonner les notes aiguës à travers l'œuvre de M. Lavedan, et de son prédécesseur Henri Meilhac. Voici ce beau passage :

" Un voyageur, revenant d'Angleterre, racontait qu'il avait visité la fameuse usine de Widnesse où l'on fait de l'alcali. Les vapeurs qui s'en échappent empoisonnent, disait-il, bien loin à la ronde tout ce qui ne demanderait qu'à vivre. On ne voit plus un brin d'herbe; ouvriers et ouvrières, qui se croisent, ressemblent à des morts.

"— Mais qu'est-ce donc que vous fabriquez ici? demanda le voyageur.

"— Des squelettes, monsieur, répondit le guide.

" Fabrique-t-il autre chose que des squelettes, lui aussi, ce rire qui passe chargé de doute, de désillusion, de raillerie, de luxure, sur nos traditions, sur nos mœurs, sur nos croyances, sur notre patriotisme, sur nos derniers enthousiasmes? Rien ne reverdit où il a soufflé, tout se dessèche, tout meurt jusqu'au courage, jusqu'à l'orgueil du bien."

Après avoir lu le discours de M. le marquis Costa de Beauregard, on se dit que, malgré les éloges académiques qu'il renferme, M. Henri Lavedan a payé cher l'honneur de ce jour ordinairement triomphal.

* * *

Au Canada, peu d'événements importants. Le second contingent canadien est parti pour la campagne d'Afrique, après avoir été l'objet de brillantes démonstrations à Québec, à Halifax et dans d'autres villes.

Les attaques de quelques journaux au sujet de la malheureuse reproduction, dans la " Semaine Religieuse " de Québec, d'un article malencontreux, ont provoqué deux lettres très éloquentes de Mgr Bruchési et de Mgr Bégin. Ces deux éminents dignitaires y repoussent victorieusement les accusations de déloyauté portées contre notre clergé et notre peuple.

La session provinciale s'est ouverte à Québec le 18 du courant. Le discours du trône indique qu'elle sera courte et peu mouvementée.

Au Manitoba le cabinet Greenway a donné sa démission, et a été remplacé par un ministère dont M. Hugh John Macdonald est le chef. Le nouveau gouvernement ne renferme que trois ministres avec portefeuille, au lieu de cinq comme auparavant.

Chas. Chapais.

Québec, 25 janvier 1900.

